



Rapport détaillé de l'atelier 2016 du Réseau Climat & Développement



Construire les recommandations de la société civile africaine francophone pour la COP22 et l'opérationnalisation de l'accord de Paris

Du 9 au 13 mai 2016 à l'Hôtel Washington, Casablanca, Maroc



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
CEREMONIE D'OUVERTURE	7
Décryptage de la COP21 et perspectives pour la COP22	8
1.1. Décryptage de la COP21 (Joseph Yaovi KOGBE, RC&D/OPED, Togo)	9
1.2. Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI) : le plan pour relever le défi énergétique Africain (Aïssatou Diouf, ENDA Energie, Sénégal)	11
1.3. De Paris à Marrakech : l'état des négociations sur le climat (Lucile DUFOUR, RAC, France).....	13
1.4. Communication de Stéphane Pouffary : les CPDN africains, quel enjeux et perspectives d'évolution	14
Atelier thématique N°1 : Genre et climat	16
2.1. Bilan de la COP21 sur genre et climat (Zenabou SEGDA, WEP, Burkina Faso)	17
2.2. Contributions Prévues Déterminées au niveau National du Bénin (CPDN-Bénin) et le genre (Bertine ADAMA, JVE, Bénin)	18
2.3. De Marrakech à Marrakech : vers une intégration du genre dans l'action (Fanny PETITBON, CARE, France)	19
Atelier thématique N°2 : Droits humains et climat.....	23
3.1. L'importance des droits humains dans un contexte post COP 21 et la mise en œuvre de l'accord de Paris Paul Dossou BANKA, AFHON, Togo).....	24
3.2. Les droits humains dans et après l'accord de Paris (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad).....	25
3.3. Intégrer les droits humains aux politiques sur le climat (Sébastien DUYCK, Suisse).....	25
3.4. Dialogue inclusif pour la réforme foncière au Cameroun : leçons et perspectives pour le climat (Joseph ZEBAZE, NES, Cameroun).....	26
Atelier thématique N°3 : Adaptation	28
4.1. Adaptation avant et après l'accord de Paris 2015 (MOUTARI ABDOUL MADJID, DEMI-E, Niger).....	29
4.2. La petite irrigation villageoise comme mesure d'adaptation aux changements climatiques (Abdoulaye ISSA, EDER, Niger).....	30
4.3. Intégration de l'adaptation dans l'élaboration de la CPDN au Tchad (BENOUDJI Colette, Lead, Tchad).....	32
Atelier thématique N°4 : Agriculture et sécurité alimentaire.....	36
5.1. Agriculture et sécurité alimentaire : des enjeux pour la mise en œuvre de l'accord climat de Paris (Ali Abdou BONGUERRE, EDER, Niger)	37
5.2. Sécurité alimentaire et changements climatiques : Un « usage des terres » très problématique ; Des ODD comme opportunités ? (Jean Vettraino, Secours Catholique Caritas, France).....	38

5.3. La renaturation assistée dans la cité de Mbakana comme pratique pour une agriculture adaptée et résiliente aux changements climatiques (Taty MANIANIA MADOLA, JVE, RDC)	39
5.4. La nouvelle alliance (NASAN) du G8 et son impact sur l'agriculture familiale : cas du Nord de la Côte d'Ivoire (Aubin Charles BAÏMEY ; JVE, Côte d'Ivoire).....	40
Atelier thématique N°5 : Energie et efficacité énergétique	44
6.1. Energie et la formulation des recommandations (Is Deen AKAMBI, Eco-Bénin).....	45
6.2. Quel développement en matière d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire après la COP21 (Coulibaly Davy WOAHARY, AFHON, Côte d'Ivoire)	46
6.3. L'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables (IAER) (Lutz WEISCHER, Germanwatch, Allemagne).....	47
Atelier thématique N°6 : Financements.....	51
7.1. Financements climat (Armelle Le Comte, Oxfam, France)	52
7.2. Le Fonds d'Adaptation et le Fonds Vert Climat : Etat des lieux et rôle de la société civile (Lutz WEISCHER).....	52
7.3. Présentation sur les résultats et enjeux sur les financements (Mouhamadou Farka MAIGA).....	54
7.4. Investissements et flux financiers pour le post 2015 au Maroc (SADDIK Mohammed Maroc).....	55
Rencontre avec la société civile marocaine	60
8.1. Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) (Mohamed SEMMAE, AMCDD, Maroc).....	61
8.2. La Coalition Marocaine pour la Justice Climatique	62
8.3. Implication du Réseau Climat & Développement dans les négociations internationales (Joseph Yaovi KOGBE, RC&D/OPED, Togo).....	63
8.4. Les recommandations pour 2016 du Réseau Climat & Développement (Lucile Dufour, RAC-F, France).....	64
ANNEXES.....	66
Annexe 1. Déclaration de Casablanca : les recommandations du Réseau Climat & Développement.....	66
Annexe 2. Agenda de l'atelier	70
Annexe 3. Liste des participants.....	76

INTRODUCTION

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) a tenu son 10^{ème} atelier annuel du 09 au 13 mai 2016 à l'Hôtel Washington à Casablanca au Maroc.

Cette rencontre annuelle des membres et partenaires du réseau a rassemblé plus d'une quarantaine de participants, essentiellement francophones, venant de pays européens et africains : Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Mali, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Djibouti, Sénégal, Suisse, Tchad et Togo.

L'atelier a été placé sous le thème « Construire les recommandations de la société civile francophone pour la COP 22 et l'opérationnalisation de l'accord de Paris ». La rencontre vise à construire les propositions et la stratégie de la société civile francophone en vue de la COP22 et l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015.

LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT EN BREF

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) réunit les ONG francophones travaillant sur un développement local et/ou national à l'épreuve du changement climatique. Créé en 2007 par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le réseau rassemble aujourd'hui une soixantaine d'ONG de terrain et de plaidoyer, dans 22 pays d'Afrique francophone et en France.

En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Certains sensibilisent les gouvernements et institutions au niveau national, et d'autres plaident pour une prise en compte internationale des priorités climat-développement des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le Réseau travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années déjà, le RC&D travaille sur les secteurs où il est possible de concilier lutte contre le changement climatique, adaptation face à la crise énergétique et lutte contre la pauvreté.

La COP21 a permis de déboucher sur un accord mondial sur les changements climatiques. Cet Accord de Paris est un point de départ indispensable pour enrayer la crise climatique, créer des mécanismes de solidarité pour les pays les plus vulnérables et assurer le respect et la protection des droits humains, de l'égalité des genres et de la sécurité alimentaire dans le nouveau système climatique mondial. Cet accord esquisse les grandes lignes d'un régime multilatéral sur le climat après 2020, mais dès à présent et dans les prochaines années, il est nécessaire de l'affiner, le renforcer et l'opérationnaliser.

La tenue d'une COP en 2016 dans un pays africain offre l'opportunité de faire avancer les sujets cruciaux pour les pays en développement. Cela concernera donc à la fois les questions des nouveaux engagements financiers, de l'accès de tous à l'énergie durable en particulier dans les pays africains, du soutien aux agricultures paysannes et de la préservation de la sécurité alimentaire, de la place des questions d'adaptation et des pertes et dommages, du respect des droits humains et de l'égalité de genre. Il s'agit là des sujets essentiels qui sont au cœur de l'agenda de la COP22 et sur lesquels le RC&D doit formuler des recommandations et mettre en valeur des solutions concrètes.

En plus de ces questions prioritaires susmentionnées, 2016 sera également l'année pour faire le point sur les CPDN des pays africains et engager un travail de renforcement de ces dernières. Les CPDN actuelles nécessitent d'être analysées afin d'en identifier les faiblesses et les manques, tant sur le fond que sur leur cadre de mise œuvre, afin de préparer leur renforcement bien avant 2020 et leur mise en œuvre dans les meilleures conditions à partir l'entrée en vigueur de l'Accord, en 2020.

Ce contexte offre au RC&D l'opportunité de faire le bilan de la COP21 en vue de la préparation de la COP22 et pour l'opérationnalisation CPDN au niveau des pays et de poursuivre son travail sur des thématiques clés identifiées en 2015 (énergie, agriculture, adaptation, financements, genre et droits humains).

De plus, le réseau a amorcé un processus d'autonomisation juridique qui lui permettra d'officialiser son existence en se dotant de statuts juridiques propres et en actant la création d'un Secrétariat autour du coordonnateur du RC&D.

Objectifs de l'atelier

L'atelier 2016 du RD&C qui vise essentiellement à :

- renforcer la compréhension et le partage des connaissances sur les négociations internationales ainsi que les grands enjeux liés aux 6 thématiques traitées (énergie, adaptation, agriculture, genre et droits humains) ;

- partager des exemples d'impacts des changements climatiques et/ou de pratiques réussies concernant les 6 thématiques traitées ;
- identifier les priorités politiques, les recommandations des associations du RC&D ainsi que les synergies et les opportunités de collaboration entre le RC&D et la société civile marocaine dans la perspective de la COP22;
- définir des orientations et une vision de long terme pour le RC&D et dégager les premières orientations stratégiques du RC&D.

L'atelier en bref

Dans la continuité des travaux de 2015, l'atelier a traité des six thématiques clés identifiées pour le RC&D (énergie, agriculture, adaptation, financements, genre et droits humains). Il a permis aux participants de faire le bilan de la COP21 en vue de la préparation de la COP22, partager des exemples de pratiques réussies, identifier les priorités politiques des associations membres du RC&D. Il remplit son objectif premier de formuler des recommandations sur chacune des thématiques à la fois l'attention des négociateurs en vue de la COP22 et des gouvernements et décideurs politiques pour l'opérationnalisation réussie des CPDN. Ce fut également l'occasion pour les membres de réfléchir sur l'autonomisation juridique du réseau.

La première journée a été consacrée au décryptage de la COP21, les perspectives pour la COP22 ainsi qu'à la prise en compte transversale des droits humains et du genre dans les négociations internationales et les contributions nationales sur le climat. Les deuxième et troisième journées ont été dédiées à des ateliers thématiques sur l'agriculture et sécurité alimentaire, l'énergie, les financements et l'adaptation. Au cours de chacun de ces ateliers thématiques, il a été question de rappeler les enjeux spécifiques, partager des expériences pratiques et formuler des recommandations à l'endroit des négociateurs et des décideurs politiques pour l'opérationnalisation réussie des CPDN. La quatrième journée et la matinée de la cinquième journée ont été consacrées à la réflexion collective sur le processus d'autonomisation juridique du RC&D qui débute en 2016. Ce processus permettra au réseau d'officialiser son existence juridique et de se doter de statuts propres, en actant la création d'un Secrétariat autour du coordonnateur du RC&D et en visant son autonomie financière progressive. Enfin, la dernière demi-journée a été consacrée à une rencontre d'échanges entre le RC&D et les OSC marocaines en vue d'identifier des pistes de collaboration et de synergie d'actions en vue de la COP22.

En parallèle, la coordination du RC&D et l'équipe d'ambassadeurs ont pris part à deux rencontres de plaidoyer, d'une part avec les Pôle société civile du Comité de pilotage de la COP22 et d'autre part avec le Commissaire de la COP22 à Rabat. Ces rencontres ont permis d'envisager des collaborations entre la société civile marocaine et la société civile africaine francophone en amont de la COP22.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Cette première phase a été marquée successivement par les allocutions de Monsieur Joseph Yaovi KOGBE, Coordonnateur du RC&D, de Madame Nabila TBEUR, membre du Comité de pilotage de la COP22, ainsi que de Monsieur Kamal LAHBIB de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique. La séance a été facilitée par Monsieur Abdelaraim KSIRI, président de AESVT Maroc.

Dans son mot introductif, le Coordonnateur du RC&D a remercié les participants pour leur présence à Casablanca et a présenté, dans une séquence vidéo, les actifs du réseau depuis sa création jusqu'à ce jour. Il a exprimé sa reconnaissance pour le travail louable réalisé par les membres tant au niveau national que lors de grandes rencontres internationales. Cela a permis de hisser haut la position du réseau dans les enceintes internationales de négociation sur le climat.

Madame TBEUR, quant à elle, a salué l'initiative du RC&D et le choix du Maroc pour abriter cette rencontre qui arrive à point nommé, surtout que c'est au Maroc que se tiendra en Novembre 2016 la COP 22. Elle a ensuite salué le progrès dans les négociations climatiques dans la mesure où l'Accord de Paris constitue un accord universel et regorge des engagements des Etats pour les financements. Elle a également confirmé la disponibilité du Comité de pilotage de la COP22 à collaborer avec le RC&D, qui d'ailleurs, est appelé à apporter son expertise. Madame TBEUR a terminé son allocation en déclarant que la COP 22 sera une COP d'actions, avec un ordre du jour axé, d'une part sur la question des financements qui permettront d'établir l'équilibre entre les financements pour l'adaptation et ceux pour l'atténuation et de renforcer la coopération entre le Nord et le Sud, et d'autre part sur la prise de conscience, avec un focus sur la jeunesse.

Enfin, il faut noter dans sa brève intervention, le représentant de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique, Monsieur Kamal LAHBIB, a vivement exprimé son désir de le RC&D accompagner les actions de la société civile marocaine tout au long de l'année pour une apporter son expertise et pour une synergie d'action.

Cette étape a été clôturée par le mot de remerciement à l'endroit de la Préfecture de Casablanca dont la participation a été remarquée par sa représentante.

Décryptage de la COP21 et perspectives pour la COP22

La première séquence a été marquée par deux panels. Le premier a permis de faire un décryptage de l'accord de Paris et passer en revue l'initiative africaine sur les énergies renouvelables et les perspectives d'évolution des CPDN des pays africains. Le deuxième panel a été focalisé sur les perspectives de la COP22 en faisant un état des lieux des négociations internationales sur le climat et les positions du groupe africain.

1.1. Décryptage de la COP21 (Joseph Yaovi KOGBE, RC&D/OPED, Togo)

L'Accord de Paris est historique. C'est la première fois qu'un accord sur les CC est adopté par 195 pays membres de la CCNUCC, que plus de 150 chefs d'Etats et de gouvernements se déplacent pour une réunion internationale en dehors de l'Assemblée Générale annuelle des Nations Unies, que tous les pays de la planète se fixent des objectifs en matière de lutte contre les CC et sont arrivés au sommet préparés, à la très grande différence du sommet de Copenhague. Ce fut un accord historique sur le climat, car elle vise à maintenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C voire 1,5°C, fixe un cap de long terme ambitieux, exige que tous les États renoncent définitivement aux énergies fossiles au profit des énergies renouvelables et renouvelle l'engagement des 100 milliards \$ jusqu'en 2025.

Les acquis de Paris et ce qui reste à faire.

Objectif de long terme. Un objectif ambitieux de long terme a été fixé : maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C. Mais, l'accord ne garantit pas que cet objectif sera atteint. Il y a des avancées sur les financements, mais beaucoup d'éléments restent à clarifier à savoir le financement pour l'après -2020 ; le financement de l'adaptation et même le financement avant 2020.

Financement après 2020. Les pays développés ont décidé de poursuivre l'objectif de dégager 100 milliards USD par an jusqu'en 2025, puis un nouvel objectif pour l'après-2025, avec 100 milliards comme plancher. Cependant, nul ne sait s'il s'agira d'un objectif vague pour lequel personne ne pourra être tenu responsable ou s'il renforcera les dispositions en matière d'appui financier de sources publiques. Le texte parle de « mobiliser » plutôt que de « fournir » l'appui financier, ce qui ouvre la porte à un risque de dépendance excessive vis-à-vis des investissements privés. L'accord définitif ne comporte pas de programme de travail sur les sources innovantes de financement public. Autrement dit, le sommet de Paris n'a pas prévu de moyen de ne plus puiser dans l'aide publique au développement pour financer la lutte contre le CC.

Financement de l'adaptation. Le texte parle d'«équilibre» entre l'adaptation et l'atténuation. Mais c'était déjà un concept déjà connu qui ne suffit pas à garantir que l'on répondra aux besoins d'adaptation. Surtout, la décision de la COP parle de réaliser l'objectif de dégager 100 milliards de dollars tout en augmentant sensiblement le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux actuels. Aucun objectif chiffré de financement pour l'adaptation n'a été fixé (quantitativement ou qualitativement), que ce soit pour l'avant ou l'après-2020. Ces objectifs devront être discutés à la COP22.

Financement avant 2020. L'accord n'offre pas la clarté espérée sur la nature et les volumes de financements qui seront mobilisés pour l'adaptation des pays pauvres. D'après Oxfam, seulement 16% des financements actuels vont à l'adaptation. Malgré une formulation vague, la décision de Paris définit des critères de comptabilité afin d'améliorer la notification des financements climat.

Contributions nationales. Les contributions actuelles sont définies à l'horizon 2025 ou 2030 et nous placent sur une trajectoire de 3°C. Les Etats se sont donc engagés à un cycle de révision des engagements, mais le mécanisme de relèvement des ambitions est très faible : il est prévu d'organiser un «dialogue de facilitation» pour faire le point en 2018, puis de procéder à un premier bilan en 2023, puis tous les cinq ans. Ces bilans «éclaireront » les Etats dans « l'actualisation et le renforcement» de leurs efforts. En 2020, il sera demandé aux pays qui n'ont pas d'objectifs à l'horizon 2030 de les soumettre. Ceux qui les auront déjà définis seront invités à les confirmer ou les actualiser (actualiser ne signifie pas nécessairement renforcer). Il manque donc un engagement explicite d'augmenter l'effort global.

Les pertes et dommages. Ils sont reconnus dans l'accord et un article entier leur est dédié. Mais les notions de compensation et de responsabilité légale des pays développés sont exclues. Les implications juridiques de la clause excluant toute responsabilité ou indemnisation pour les pertes et dommages (inscrite dans la décision de la COP) restent préoccupantes et doivent être examinées de façon plus approfondie. Aucune feuille de route claire n'a été définie pour avancer sur le financement des pertes et dommages.

Droits humains, sécurité alimentaire et égalité des genres. L'ensemble des principes soutenus par la société civile (droits humains, droits des peuples autochtones, genre, équité entre générations, sécurité alimentaire, transition juste et travail décent, intégrité des écosystèmes) se retrouvent dans le préambule de l'accord. C'est une première dans un traité environnemental et donc un tremplin important.

Enjeux clés 2016 et les prochaines années :

- Renforcer en quantité et en qualité les financements publics de l'adaptation au CC, sans puiser dans les budgets de l'APD. Cela implique une méthodologie pour comptabiliser les financements climat, des objectifs chiffrés pour l'adaptation et la fixation du montant des financements pour l'après 2025.
- Préciser le cap de long terme : décarbonisation complète de l'économie en 2050 visant 0 énergies fossiles et 100% énergies renouvelables et ne pas laisser de place pour les fausses solutions.
- Suivre les avancées sur les moyens financiers et opérationnels concernant les pertes et dommages.
- Prendre en compte les secteurs qui ne sont actuellement pas visés par l'accord de Paris afin qu'ils fassent également partie de la solution (transport maritime et aérien par exemple).

- Vérifier la crédibilité des politiques nationales vis -à-vis de l'engagement de limiter le réchauffement à 1,5 °C. Tous les pays doivent s'assurer dans les plus brefs délais de la crédibilité de leurs contributions à l'égard des engagements pris à Paris, afin de déterminer s'ils sont en adéquation avec la limitation du réchauffement à 1,5 °C. Cela appellera à une révision à la hausse rapide de certains engagements nationaux, avant 2018.
- Poursuivre la mobilisation au niveau national et international.

1.2. Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI) : le plan pour relever le défi énergétique Africain (Aïssatou Diouf, ENDA Energie, Sénégal)

Contexte. L'Afrique subsaharienne comprend 13% de la population mondiale mais avec un très faible accès à l'énergie soit 4% de la consommation énergétique mondiale et une forte dépendance des énergies fossile (la moitié fournit par la biomasse). De même, 625 millions de personnes soit 70% de la population en Afrique subsaharienne n'ont toujours pas accès à l'électricité mais n'utilisent que des énergies nuisibles à la santé et à l'environnement (600 000 africains meurent chaque année à cause de la pollution intérieure de l'air générée par l'utilisation de la biomasse surtout pour la cuisson). Les tarifs de l'électricité sont souvent très élevés, comparativement aux normes mondiales, bien qu'étant maintenus en-dessous du coût de l'approvisionnement.

Présentation de l'initiative. Les objectifs de AREI sont repartis sur deux volets, à savoir : aider à la réalisation du développement durable et un développement économique conséquent garantissant l'accès universel à une énergie propre, abordable et appropriée ; et aider les pays africains à avoir des systèmes énergétiques renouvelables en phase avec leur stratégie de développement à faible émission carbone tout en assurant la sécurité économique et énergétique. Le plan d'action présente des activités pour trois différentes phases :

- la phase de déploiement immédiat (2015 à mi- 2016) : lancement officiel des activités la mobilisation des ressources, mise en place de la structure de gouvernance et de gestion ainsi que l'identification des projets ;
- la phase I (2016-2020): En coopération avec les partenaires bilatéraux et globaux, évaluations, préparations et activités habilitantes cruciales au niveau continental africain ainsi que dans un nombre de pays pionniers.
- la phase II (2020-2030): Déploiement des politiques et programmes définis au niveau national.

L'ensemble des projets envisagés d'ici 2020 représentent une puissance de 10 GW. A l'horizon 2030, l'objectif est d'arriver à l'accès universel aux services énergétiques avec au moins une augmentation de 300 GW de capacité de productions nouvelles et additionnelles et répondre aux besoins en termes d'accès des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Résultats envisagés. Les résultats mesurables prévus dans les pays qui s'engagent et mènent les activités de l'Initiative va inclure une augmentation quantitative et relative du nombre d'entreprise micro, petites et moyennes (MPME) ou d'autres utilisateurs connectés aux réseaux nationaux ou aux nouveaux mini-réseaux ; une augmentation quantitative et relative de la part des énergies renouvelables de toute la consommation énergétique, l'agriculture, l'industrie et le secteur des services ; une augmentation quantitative et relative de la part des entreprises africaines fournissant des équipements, des fournitures et des services d'énergies renouvelables aux marchés nationaux africains.

Principes. Les principes directeurs de l'initiative sont essentiellement de répondre à l'ensemble de la demande et faire bénéficier tous les pays ; promouvoir toutes sortes de technologie renouvelables (solaire , éolienne, géothermique etc.) à condition qu'elles soient socialement et écologiquement appropriées, sensibles au genre ... ; et enfin promouvoir une gamme complète des applications des énergies renouvelables: des systèmes reliés aux réseaux, mini-réseau qui puissent répondre aux besoins des plus pauvres. Un accent est mis pour l'appropriation des pays, les approches pragmatiques, la participation multipartite et les garanties sociales et environnementales comme éléments essentiels et le renforcement de l'environnement des affaires pour le secteur public et privé.

Gouvernance. L'AREI sera dirigée par les africains et elle sera fortement ancrée dans les processus politiques et décisionnels africains existants. Un conseil d'administration, présidé par le coordinateur de CAHOSCC composés du président de la Commission de l'Union Africaine; du président de la conférence des ministres africains de l'énergie (CEMA), du président de la conférence des ministres africains de l'énergie (CEMA), du président de la banque Africaine de développement (BAD), du président du groupe africain des négociateurs à la CCNUCC (GAN), mobilisera le soutien politique, fournira une vision stratégique, assurera le leadership et l'appropriation africaine de l'initiative.

Financement. Les projets à l'étude s'élèvent à 12 et 20 milliards d'euro selon les technologies retenues. On note la mobilisation de 10 pays (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Union européenne, Suède, Pays-Bas) pour fournir 10 milliards de dollars de financements publics d'ici 2020, ceci étant des prêts et dons et de 2 milliards d'euros de la France sous forme de prêts concessionnels. L'on a également 600 millions d'euros en provenance de la BAD.

Défis. Les défis à relever seront donc de s'assurer que les projets financés et mis en œuvre sont cohérents avec une transition vers une économie bas carbone et évitent les fausses solutions ; s'assurer que l'initiative contribue à la réduction de la pauvreté, réduit les inégalités de genre et respecte les droits humains ; et adapter les projets aux besoins des populations locales particulièrement vulnérables.

1.3. De Paris à Marrakech : l'état des négociations sur le climat (Lucile DUFOUR, RAC, France)

Le contexte post-COP21. Après 6 ans de négociations, l'on assiste après la COP21 à une nouvelle donne qui se traduit par un changement de paradigme avec l'adoption de l'accord de Paris sur le climat. On passe alors d'une architecture fermée à ouverte, basée sur les CPDN/CDN. La mobilisation internationale de tous les acteurs avant et pendant la COP21 était très forte. On constate également beaucoup de changements politiques importants au niveau du Secrétariat Général de l'ONU et du secrétariat de la CCNUCC comme par exemple le départ de Christiana Figueres et du secrétariat général en fin de mandat. Les négociations climat sont donc à un tournant avec une nouvelle structure et de nouveaux objectifs. La signature de l'accord de Paris à New York le 22 avril 2016 fut également un événement important pour maintenir le momentum. Il a permis un affichage politique important avec la signature record pour un accord international avec 175 pays signataires avec plusieurs promesses de ratification pour l'année 2016.

Cela nous rapprocherait du minimum requis pour l'entrée en vigueur de l'accord (55 Etats représentant au moins 55% des émissions mondiales de GES). On se dirige donc vers un scénario d'entrée en vigueur rapide de l'accord de Paris, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes notamment en ce qui concerne la définition des règles de mise en œuvre, qui devront être définies au plus vite. Cela pourrait aussi devenir problématique pour les Parties qui ne peuvent pas ratifier rapidement et ne pourront donc pas prendre part aux décisions lors des sessions de négociations sur l'Accord de Paris (c'est le cas de l'UE par exemple).

La mobilisation au sud est toujours présente. Le Groupe africain a concrétisé les engagements à travers les grands principes de l'accord de Paris reconnus par l'AMCEN. Il est donc nécessaire pour les pays vulnérables de ratifier au plus vite l'accord et le mettre en œuvre (cela va notamment à l'encontre de du papier publié par Third World Network et qui encourage les pays en développement à ne pas signer/ratifier l'accord de Paris trop rapidement).

Enjeux pour les négociations

Les orientations stratégiques des présidences.

La présidence française est très engagée sur l'agenda de l'action. L'enjeu est maintenant de savoir comment la gouvernance de l'agenda va évoluer, et comment il sera repris par les futures présidences, car il y a un besoin de continuité si l'on veut que les actions se concrétisent. La présidence commence aussi à se mobiliser autour de la



question des financements, avec l'initiative énergie renouvelables en Afrique toujours au premier plan. Le sujet du genre est en train de monter également, poussée par Ségolène Royal qui a commandité demande d'un rapport sur genre bientôt finalisé. La présidence marocaine a affiché ses priorités pour la COP22 à savoir : adaptations et pertes & dommages, financements climat ; renforcements de capacités. Elle veut aussi faire de la COP22 la COP des actions et des vulnérabilités.

L'action pré-2020. Cette action est importante car il faut agir avant l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour garder une chance de respecter les objectifs de l'accord. Il va donc falloir se concentrer sur les financements pré-2020 (atteindre l'objectif des 100 milliards avec une feuille de route claire, augmenter les financements dédiés à l'adaptation) et sur l'ambition pré-2020 (obtenir une révision des CPDN lors du dialogue facilitatif de 2018).

Au-delà des négociations. Il faudra définir de nouveaux cadres d'actions notamment à travers les acteurs non étatiques l'implication des entreprises, des collectivités etc. Cela passe également par la mise en cohérence au niveau national, notamment en s'assurant que les principes de l'accord de Paris sont bien respectés et mis en œuvre au niveau national et suivre de même l'évolution des CPDN.

1.4. Communication de Stéphane Pouffary : les CPDN africains, quel enjeu et perspectives d'évolution

L'Accord de Paris, un paquet composite autour de 29 articles. L'Accord de Paris est composé de 29 articles avec au cœur du dispositif les CPDN. Contrairement au Protocole de Kyoto, cet accord a adopté une démarche innovante ascendante en partant des objectifs nationaux volontaires vers une cible globale indicative en passant par un examen international des actions. 161 CPDN ont été soumis par 189 Etats, mais les engagements demeurent insuffisants.

Des efforts au Nord mais surtout au Sud. Les pays en développement ont mis en avant leur besoin en ce qui concerne le transfert financier et technologique pour atteindre leurs objectifs d'atténuation et d'adaptation. Cependant les CPDN des pays industrialisés ne donnent pas de contribution sur le financement et le transfert de technologie. Elles se focalisent uniquement sur l'atténuation. Des éléments clés doivent être mis en avant afin d'éviter les conflits entre les politiques climatiques et les priorités économiques et sociales.

Société civile et autres parties prenantes. Le fort investissement de la société civile et d'un ensemble de parties prenantes – en particulier les villes et autres collectivités locales, les ONG, le secteur privé, en amont de la COP21 aura permis de voir leur rôle reconnu dans la décision d'adoption de l'Accord de Paris (décision 1 CP.21, para 118).

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les débats et échanges ont portés sur l'ensemble des communications présentées ci-haut, et les préoccupations soulevées au cours de ces discussions tournent autour de :

- la qualité technique des CPDN (le choix des indicateurs), leurs faiblesses et la nécessité de leur révision ;
- la nécessité pour la société civile de s'impliquer, aux niveaux nationaux, dans la mise en œuvre et la révision des CPDN, vu le contexte dans lequel elles ont été élaboré et le fait qu'elle doit y avoir un système de veille ;
- la nécessité pour la société civile d'assurer une sensibilisation, étant donné que l'accord de paris risquerait d'entrer en vigueur avec les bénéficiaires en déphasage avec les objectifs et contours techniques des différentes thématiques ;
- financements climat qui jusque-là n'évoluent pas par rapport aux promesses de Copenhague, et dont les sources de provenances ne sont pas précises ;
- la position de l'Afrique par rapport à 32 milliards réclamé dans la part de financement climat.

Atelier thématique N°1 : Genre et climat

2.1. Bilan de la COP21 sur genre et climat (Zenabou SEGDA, WEP, Burkina Faso)

Définition du genre. Le Genre désigne le Sexe plus les attributs sociaux avec les inégalités induites. C'est aussi les rôles socialement attribués, responsabilités et opportunités associées aux femmes et aux hommes, ainsi que les structures cachées de pouvoir qui régissent les relations entre eux. Les caractéristiques de genre ne sont pas naturelles ou biologiques. L'approche genre est une stratégie visant à s'assurer que les préoccupations et expériences des femmes et des hommes sont parfaitement intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, initiatives et programmes. L'égalité de genre est un droit humain fondamental et se réfère à une égalité des droits, responsabilités et opportunités des hommes, femmes, filles, et garçons. L'égalité de genre ne veut pas dire que l'homme et la femme sont pareils, mais se réfère plutôt à un traitement égal de l'homme et de la femme dans les lois, politiques, et égalité dans l'accès aux ressources, aux services dans les familles, les communautés et la société en générale (WHO, 2001).

Lien entre Genre et Climat. Les hommes et les femmes subissent tous les effets négatifs des changements climatiques mais de manière différente. Les femmes subissent plus les impacts des changements climatiques, à cause de leur rôle social d'assurer la sécurité alimentaire, l'énergie domestique, les soins de la famille mais aussi parce que leurs moyens de subsistance dépendent en grande partie des ressources naturelles (les produits de la forêt, l'agriculture). Elles sont de fait des actrices dans tous les domaines clés climatiques. Le concept de vulnérabilité différenciée renvoie au degré d'impacts des effets du changement climatique sur la population. En effet, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et représentent à eux seuls 70 à 80% des personnes dans le besoin en cas d'urgence. Les risques de décès lors d'une catastrophe naturelle sont 14 fois plus élevés pour les femmes et les enfants, en particulier issus des communautés les plus pauvres. La prise en compte du genre dans les négociations sur le climat a commencé à Doha en 2012.



En vue de la COP21, il eut une mobilisation inédite de la société civile dans un package social pour soutenir 7 principes fondamentaux dans l'objectif de l'accord de Paris, dont l'intégration de l'égalité homme/femme et l'autonomisation des femmes.

Résultats (Genre) de la COP21. L'Accord de Paris a reconnu la nécessaire intégration de l'égalité de genre dans toute politique de lutte contre les changements climatiques (préambule) mais aussi des références dans les articles sur le renforcement des capacités et l'adaptation. Cependant, on note une absence de définition de lignes directrices claires afin que l'ensemble des acteurs concernés (gouvernements, entreprises, société civile, etc.) déclinent de manière opérationnelle et effective ces principes dans leurs stratégies et actions. Après la COP21, le secrétariat de la Convention a produit un document technique comprenant des guides et outils d'intégration du genre dans les actions climatiques sous la Convention. Le but de ce document technique est de faciliter une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des approches existantes pour l'intégration des considérations de genre dans les changements climatiques et des activités liées en vertu de la Convention pour des réponses plus efficaces et équitables aux changements climatiques.

Aperçu global de l'Intégration du genre dans les CPDN. Devenues les CDN, la mise en œuvre des CPDN constitue une grande opportunité d'intégration du genre et de l'autonomisation des femmes. C'est une sorte de réalité, car selon le CDKN, presque 40 % des CPDN soumis en octobre 2015 mentionnaient les termes genre et ou femmes dans leur chapitre réservé à l'atténuation.

2.2. Contributions Prévues Déterminées au niveau National du Bénin (CPDN-Bénin) et le genre (Bertine ADAMA, JVE, Bénin)

Introduction. Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) de la République du Bénin s'appuient sur des mesures contenues dans ses programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de gestion des changements climatiques dont l'objectif global est de contribuer au développement durable et résilient aux changements climatiques en apportant des solutions adéquates aux défis liés aux changements climatiques.

Le processus. L'élaboration des CPDN a pris en compte les éléments suivants : prise d'un arrêté ministériel, consultation des parties prenantes, atelier national de lancement du processus d'élaboration des CPDN incluant toutes les parties prenantes, mise en retraite des groupes thématiques.

Les CPDN et le genre au Bénin. Dans le processus d'élaboration des CPDN du Bénin, le genre a été pris en compte de façon général. Par contre, l'aspect genre mérite d'être renforcé dans la mesure où certaines étapes du processus passé et à venir n'ont pas pris en compte la problématique genre (consultation, mise en œuvre, bénéficiaire direct). Cet aspect est primordial à considérer car les femmes payent un lourd tribut face aux impacts des changements climatiques à cause de leur rôle social (assurer la sécurité alimentaire, l'énergie domestique, les soins de la famille) mais aussi parce que leurs moyens de subsistance et leurs activités génératrices de revenus (AGR) dépendent en grande partie des ressources naturelles (l'eau, les produits de la forêt, l'agriculture...).

Cas pratique. Un cas typique est la difficulté de l'implication des femmes dans la prise de décisions dans le cadre du projet de valorisation et de gestion de la diversité biologique du bassin Mono-Couffo par l'application de l'approche négociée (ProGV-Mono). C'est un projet financé par Ecosystem Alliance/IUCN-NL et PMF-FEM/PNUD Bénin. En effet, ce projet a pour objectifs d'impliquer les communautés locales et les OSC dans la prise de décision en ce qui concerne la gestion du bassin du Mono et d'autonomiser les communautés à travers la diversification des AGR afin de limiter la pression sur les cours d'eau dans la localité. Au cours de la réalisation de ce projet, le choix des villageois a été fait en tenant compte du genre car les femmes représentaient 47% et les hommes 53%. Mais à la sélection des bénéficiaires des AGR, elles n'atteignaient même plus 15%.

Recommandations

- Renforcer notre plaidoyer au niveau des décideurs pour mieux impliquer les femmes dans le processus de révision des INDC,
- Lever les barrières culturelles et culturelles qui empêchent les femmes de prendre la parole lors des réunions en présence des hommes,
- Renforcer la gouvernance participative/inclusive locale avec un focus sur le genre,
- Renforcer le plaidoyer pour la prise en compte de l'approche genre dans les projets de développement.

2.3. De Marrakech à Marrakech : vers une intégration du genre dans l'action (Fanny PETITBON, CARE, France)

L'intégration de l'approche basée sur les droits de manière transversale prend en compte plusieurs facteurs à savoir l'équité entre générations, les droits humains, l'égalité de genre, la sécurité alimentaire ainsi que les droits des peuples autochtones. Ceci permet de promouvoir un processus participatif, inclusif qui prend en compte les besoins des plus vulnérables.

Enjeux pour 2016. Les enjeux pour 2016 portent sur les questions suivantes : **comment rendre opérationnelle l'intégration du genre** dans l'ensemble des secteurs et instruments/mécanismes de la CCNUCC ? **Comment promouvoir la participation effective des femmes aux instances de décision sur le climat**, aux niveaux local, national, régional et international ? **Comment diffuser les outils existants/ renforcer les capacités des Parties** sur l'intégration du genre dans les politiques climatiques ?

Opportunités sur genre et climat. Plusieurs opportunités sont offertes au cours de l'année 2016. La présidente de la COP21, Ségolène Royal, a commandité un rapport sur genre et climat qui devrait être produit en juin. Il est possible de faire des commentaires ou suggestions sur le 1^{er} draft qui sera disponible dans la semaine où se tient cet atelier. Il est également possible de contribuer à la diffusion du document final, en fonction des recommandations retenues par la Présidente de la COP21. Entre mai et novembre, un appel à

soumission des Parties et observateurs est lancé sur les avancées réalisées pour un équilibre de genre sous la CCNUCC et des politiques climatiques « *gender-responsive* » pour la COP22. La société civile pourra inciter certains pays africains à soumettre leurs réalisations dans ce domaine et proposer des pistes sur comment améliorer l'intégration du genre dans leurs actions de lutte contre le changement climatique. En novembre 2016, le Programme de travail de Lima relatif au genre arrive à échéance. C'est l'occasion de contribuer au travail de réflexion de la WGC sur le contenu de la suite du Programme de travail de Lima, notamment en mettant en avant les besoins prioritaires des pays africains et promouvoir la reconduction du programme de travail par une décision officielle de la COP22, sans date de fin, mais une revue et mise à jour tous les 4 ans. Un travail sera fait sur les contributions nationales entre mai et décembre 2016. Il est donc nécessaire d'influencer les pays pour intégrer de manière transversale le genre dans leurs politiques nationales de lutte contre le changement climatique ; diffuser les éléments du guide technique récemment produit par le Secrétariat de la CCNUCC ; renforcer les capacités, notamment sur la systématisation des analyses genre et identifier des projets spécifiques sur lesquels apporter un appui aux Etats pour une réelle prise en compte du genre. Concernant les plans nationaux d'adaptation, il faut inciter les pays africains à intégrer le genre de manière transversale dans leurs plans, par ex. sollicitation d'expert-e-s genre pour le développement, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des NAPs. Enfin, un sommet Femmes et Climat aura lieu les 2 et 3 Septembre 2016 à Skhirat. C'est une opportunité pour produire une note de positionnement et collaborer avec les organisateurs pour la construction du programme de l'événement.

Suivi des annonces de la France. Six actions ont été identifiées pour reconnaître le rôle des femmes pour le climat :

- Intégrer dans 100% des contributions nationales la dimension femmes,
- Consacrer la moitié des ressources dédiées aux productions décentralisées d'énergie à des projets construits par des groupes de femmes en circuit court dans le cadre des 10 milliards de dollars mobilisés lors de la COP21,
- Créer des écoles agricoles pour les femmes, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables,
- Soutenir un programme massif d'appareils de cuisson au biogaz, de fours solaires, de foyers à combustion lente,
- Prévoir le financement à parité dans les dispositifs d'alerte, avec le programme CREWS,
- Reconnaître le rôle des femmes avec la création du prix « femmes d'Afrique et climat ».

Propositions et recommandations que le RC&D pourrait porter :

- Appeler les Etats africains à intégrer systématiquement l'approche genre et les droits humains dans leurs politiques et projets de lutte contre le changement climatique, y compris dans la mise en œuvre de leur CDN, tout en accordant une attention

particulière à l'accès et au contrôle par les femmes des ressources foncières, environnementales et financières.

- Recommander la reconduction du Programme de travail de Lima relatif au genre qui arrivera à échéance lors de la COP22 par une décision officielle de la COP22, puis passé en revue et mis à jour tous les 4 ans.
- Appeler les Etats à assurer la participation effective des femmes à tous les niveaux de concertation et de prise de décision sur les questions climatiques -local, national et global- et dans la mise en œuvre des CPDN. Cela contribuera à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles et au choix de solutions adaptées au dérèglement climatique.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les participants ont soulevé des questions portant notamment sur la notion même du genre qui ne se limite pas seulement aux femmes, la notion de besoins pratiques des femmes, la non-implication des femmes dans les instances de prise de décision. Les expertes qui ont fait des présentations ont donné plus de précisions sur ces notions et ont invité les participants à œuvrer pour l'intégration du genre dans les politiques et futurs projets et faire en sorte que cette préoccupation soit reprise dans les recommandations du réseau.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR GENRE ET CLIMAT

Pour la COP22

1. Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les négociations et viser la parité hommes-femmes
2. Renforcer l'information et la sensibilisation des négociateurs sur l'approche genre et changement climatique
3. Recueil de bonnes pratiques sur le genre pour illustrer le plaidoyer
4. Prendre en compte le volet genre dans les critères de sélection, d'analyse et d'évaluation pour les financements des projets et programmes
5. Intégrer le genre dans les lignes directrices d'élaboration des politiques, programmes et projets
6. Construire des alliances et cibler des acteurs pour pousser les questions genre (créer une coalition genre à la COP22, approche par les droits, cibler le GA)
7. Reconduire le Programme de travail de Lima relatif au genre.

Pour les CPDN

1. Poursuivre le plaidoyer, la sensibilisation sur le genre auprès des décideurs à tous les niveaux :
 - a. Pour les pays ayant déjà intégré le genre : définir des critères
 - b. Pour les pays n'ayant pas encore intégré le genre : l'intégrer

2. Renforcer les capacités des acteurs
3. Créer des partenariats au niveau des ministères en charge des questions climat et les acteurs qui interviennent sur le genre
4. Créer des mécanismes d'autonomisation pour les femmes.

Pour le RC&D

1. Faire ressortir dans les discours, positions l'aspect co-bénéfice genre, par exemple dans la thématique énergie
2. Renforcer les capacités des membres du réseau sur genre
3. Financements (adaptation/atténuation) accessibles aux femmes et/ou jeunes
4. Associer un référent genre à chaque thématique.

Atelier thématique N°2 : Droits humains et climat

3.1. L'importance des droits humains dans un contexte post COP 21 et la mise en œuvre de l'accord de Paris Paul Dossou BANKA, AFHON, Togo)

Ces dernières années, plusieurs institutions, que ce soient les organisations internationales, les Etats, la société civile, ont relevé l'importance des liens entre droits humains et changements climatiques. Cette position unanime de ces acteurs du droit international, va se refléter dans la Décision et l'Accord obtenus le 12 décembre 2015 lors de la COP21 et vient poser la problématique des droits humains dans le nouveau régime climatique.

Aperçu des droits humains dans le contexte post-COP21. La prise en compte des droits humains est une question d'efficacité à long terme des initiatives climatiques qui doivent se fonder sur les principes d'information, de participation du public au processus décisionnel, essentiel pour leur légitimité. En matière de politiques d'adaptation comme d'atténuation, le développement et le plein accès aux droits fournit des outils nécessaires et les oriente pour leur efficacité et leur durabilité. L'enjeu capital pour la justice et la défense des droits humains des populations serait la remédiation aux pertes et dommages issus des phénomènes climatiques ce qui permettra le renforcement du processus de recevabilité en matière des politiques élaborées et de leur mise en œuvre.

Les avancés. Le Conseil des Droits de l'Homme, à travers diverses résolutions et procédures, a soulevé la responsabilité des Etats à veiller à ce que leurs actions de lutte contre le changement climatique respectent les droits humains. Ceci fut partagé par des ONG à travers leurs notes de décryptage. Cela a rendu donc favorable l'intégration dans l'accord de Paris du langage sur les droits humains en ces termes: « *...lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants,...* »

Recommandations pour améliorer l'intégration de la question des Droits Humains.

- ✓ Veiller à ce que les « droits humains » tels contenus dans l'accord soient développés dans ses aspects de mise en œuvre,
- ✓ S'assurer toujours que les actions de lutte contre les changements climatiques respectent et promeuvent les droits humains,
- ✓ Assurer une vérification systématique du respect des droits fondamentaux lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et projets, avec une participation active et libre des populations concernées (évaluation, études d'impacts...),
- ✓ Développer ou promouvoir une évaluation systématique des effets des politiques mises en place, sur la base d'indicateurs qualitatifs et participatifs ancrés dans les droits de l'homme,
- ✓ Promouvoir une approche multi-acteurs dans la mise en œuvre de l'accord en raison de l'universalité des enjeux,

- ✓ Promouvoir et garantir la mise en place d'un mécanisme de plaintes au sein de la CCNUCC pour s'assurer que les violations des droits humains commises dans le contexte des politiques de protection de l'environnement soient sanctionnées et que les victimes puissent avoir un accès effectif à la justice.

3.2. Les droits humains dans et après l'accord de Paris (Hindou OUMAROU IBRAHIM, AFPAT, Tchad)

Bilan des activités 2015. Pour la première fois, les droits humains sont reconnus dans un accord sur le climat comme on le constate dans le préambule de la décision de la COP21 et dans le préambule de l'accord de Paris. Mais il va falloir continuer à se battre pour leur mise en œuvre concrète après Paris.

Programme et objectifs pour l'année 2016. Deux priorités s'imposent :

- Au niveau international : traduire les engagements dans les décisions de Marrakech. Il s'agira d'inclure les droits humains, les grands principes importants comme la lutte contre l'accaparement des terres, le droit à l'eau et à la santé, dans les décisions de la COP22.
- Au niveau national : vérifier le respect des droits humains dans la mise en œuvre de l'accord de Paris. Il s'agira d'inclure les droits humains dans la mise en œuvre des CPDN, s'assurer que les décisions du LPAA (énergie, agriculture, forêts, adaptation...) respectent les droits humains.

Recommandations

- A l'endroit de la Présidence COP21/22, des médias et la société civile : Avoir un résultat transversal et une intégration effective en demandant une décision de la COP22 rien que sur les droits humains qui doit être discutée en 2017 (présidence COP22) et également une décision de l'APA qui peut aussi avoir une décision sur les droits humains,
- A l'endroit des négociateurs, de la BAD, des présidences péruvienne/ française et la société civile : Intégrer les protections juridiques dans les thématiques clés dont les financements, l'adaptation, le mécanisme des marchés et la technologie qui engagent les Etats et aussi à travers le LPAA,
- A l'endroit des négociateurs, des agences internationales et la société civile : Promouvoir les renforcements des capacités des 24 pays qui ont déjà les droits humains dans leur CPDN.

3.3. Intégrer les droits humains aux politiques sur le climat (Sébastien DUYCK, Suisse)

L'intégration de l'approche basée sur les droits de manière transversale tient compte des droits humains, l'égalité de genre, la sécurité alimentaire, des droits des peuples autochtones et l'équité entre générations. Il s'agit donc de promouvoir un processus participatif, inclusif qui prend en compte les besoins des plus vulnérables. Les droits substantiels (droit à la vie, droit à la santé, droit à l'accès à l'eau potable, droits culturels) et

les droits procéduriers (accès à l'information, participation du public, accès à un recours juridique) sont des droits et protections spécifiques à certains groupes à savoir les peuples autochtones, les femmes, les enfants, les migrants...

L'action climatique doit privilégier la promotion des droits et les bénéfices liés (Agenda 2030 - Objectif 16 /cohérence des politiques). Ceci se traduit par la priorisation des projets au sein des politiques d'atténuation et d'adaptation, le suivi et évaluation, les communications périodiques, l'échange de bonnes pratiques, etc.

Prévenir les violations potentielles des droits de la personne (approche juridique). Il s'agit de mesures preventives telles que la mise en place de garanties procédurielles et de recours juridiques, la protection des droits procéduriers, le respect du droit des peuples autochtones au consentement préalable informé sur des sujets particulièrement sensibles comme l'adoption de grands projets énergétiques pouvant entraîner des problèmes d'accaparement des terres.

Avant Paris. Il y avait déjà des références dans l'accord de Cancun qui tient compte de la reconnaissance des impacts du changement climatique sur les droits humains, la nécessité de respecter pleinement les droits de l'homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques, l'importance de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. L'Engagement de Genève aussi prévoit d'intégrer l'expertise au sein des deux thématiques avec des réunions périodiques entre signataires. Les pays africains signataires sont l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Maroc et l'Uganda.

3.4. Dialogue inclusif pour la réforme foncière au Cameroun : leçons et perspectives pour le climat (Joseph ZEBAZE, NES, Cameroun)

Dialogue multi – acteurs autour de la réforme foncière. Le dialogue multi-acteurs de la Stratégie Nationale d'Engagement sur la gouvernance Foncière (SNE), est une initiative de la Coalition Internationale pour l'accès à la terre (ILC) qui vise à formuler et mettre en œuvre, à moyen et à long terme, un plan d'action au niveau national sur la gouvernance des terres. Elle a été conçue comme une réponse à la nécessité d'ILC à s'engager dans les pays sélectionnés d'une manière ciblée, cohérente et coordonnée, pour tirer le meilleur avantage des opportunités d'agréger ses efforts dans chaque pays. L'initiative a été mise en œuvre dans sept (07) pays africains : Madagascar, Kenya, Togo, RDC, Malawi, Soudan du Sud et Cameroun. Après des étapes préparatoires, un diagnostic a permis de révéler des lacunes et défis dans le cadre de la gouvernance des terres au Cameroun classées dans trois grands domaines thématiques : (i) Politique foncière, les cadres juridiques et réglementaires ; (ii) Aspects socio-économiques et culturels et ; (iii) Vulnérabilité et des aspects sexospécifiques.

Résultats et leçons du dialogue. Plusieurs résultats ont été obtenus du dialogue : l'inclusivité de la réforme foncière, la modernisation des secteurs du cadastre et des domaines et la

promotion de la cartographie participative des terroirs. Les principales leçons apprises concernent, d'une part, la prise de conscience accrue des lacunes dans le cadre de la politique et de la gouvernance foncière du Cameroun de la part des acteurs étatiques et non étatiques, et d'autre part, la grande motivation chez les OSC et les acteurs gouvernementaux à s'engager dans le processus de réforme foncière de manière participative et coordonnée.

Recommandations

- Finaliser les réformes et mettre en cohérence les cadres juridiques relatifs à la gouvernance des ressources naturelles
- Mettre en place un mécanisme d'appui à l'Etat et aux OSC dans la recherche des financements pour la mise en oeuvre de la CPDN
- Accorder une place aux OSC dans les activités de l'ONACC et l'Observatoire national des risques (ONR)
- Rétablir les 10% des communautés dans la RFA et appliquer des quotas similaires dans les autres redevances
- Renforcer les subventions à l'agriculture familiale et améliorer la gouvernance dans la gestion de ces subventions.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LES DROITS HUMAINS ET CLIMAT

Pour la COP22

- Instituer un point focal sur les droits humains au sein du Secrétariat de la Convention
- Instaurer une commission de veille sur la mise en application des engagements liés aux droits humains
- Inclure des considérations sur les droits dans le travail de la Task-force migration/pertes et dommages
- Instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle du respect des droits humains dans le cadre de la CCNUCC
- Instaurer un mécanisme de plaintes au sein de la CCNUCC pour le respect des droits humains
- Responsabiliser les Institutions et les Parlements Communautaires à procéder à des évaluations par les Pairs sur les droits humains
- Donner mandat pour le WP sur les bonnes pratiques au sein de la SBI
- Internaliser les dispositions de l'Accord de Paris.

Pour les CPDN

- Intégrer la référence aux droits humains de l'Accord dans les CPDN
- Développer les indicateurs et mettre en place un processus de suivi/ODD
- Faire des études/recherches de bonnes pratiques/partages d'expériences et capitaliser
- Sensibiliser et faire approprier les enjeux par les communautés.

Atelier thématique N°3 : Adaptation

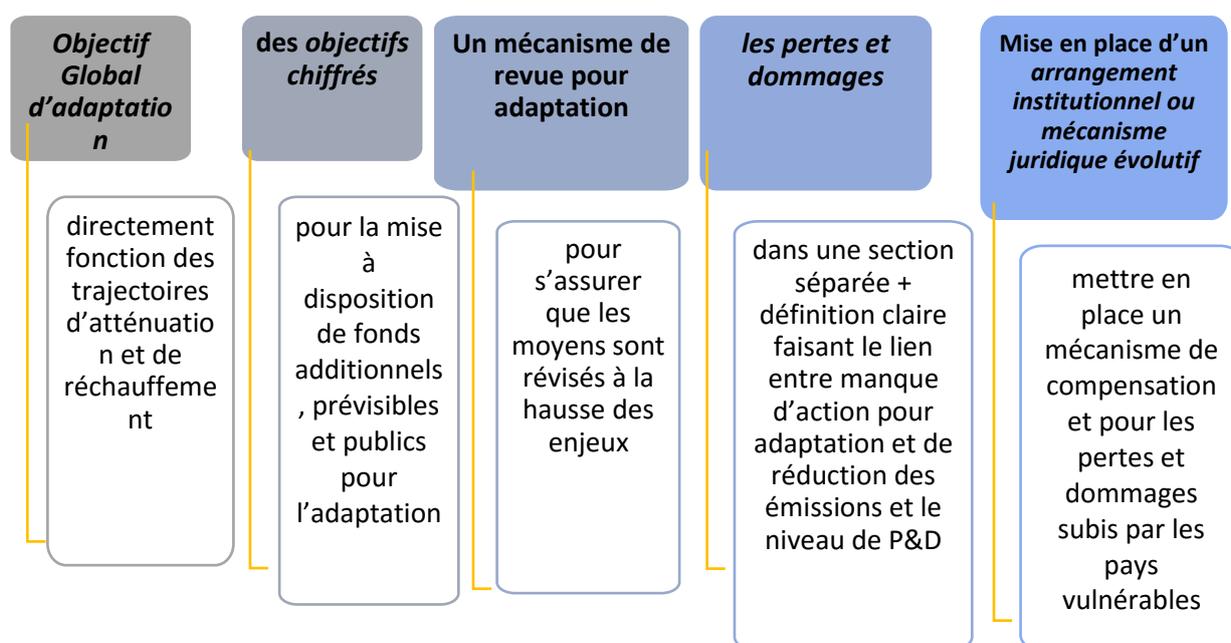
4.1. Adaptation avant et après l'accord de Paris 2015 (MOUTARI ABDOUL MADJID, DEMI-E, Niger)

Importance de l'adaptation et des pertes et dommages. Alors que le continent africain n'est responsable que de 4% des émissions mondiales de GES, elle est durement touchée par une crise climatique qui se traduit par l'augmentation de la température et du niveau des mers, l'incertitude des pluies et son impact sur la production agricole et sur la disponibilité de l'eau potable.

État des financements pour l'adaptation. Les coûts d'adaptation pourraient s'élever à 6% du PIB de l'Afrique d'ici 2100 dans un monde à +4°C mais à moins de 1% si l'on ne dépasse pas les 2 °C. A Copenhague, les pays les plus industrialisés se sont engagés à mobiliser collectivement 100 milliards \$ par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face aux problèmes climatiques. Mais les financements mobilisés ne sont pas à la hauteur des besoins. Cependant, le coût d'adaptation en Afrique représente déjà 7 à 15 milliards de dollars par an d'ici 2020 selon le PNUE.

Pertes et dommages. Ce sont des préjudices subis en raison du changement climatique ne pouvant pas être évités par des efforts d'atténuation ou d'adaptation. Les causes sous-jacentes des pertes et dommages sont la montée du niveau de la mer, l'augmentation de la température, les déplacements forcés des populations, la disparition de certains Etats insulaires, etc.

Les demandes pour l'Accord de Paris.



Résultats obtenus à Paris. A Paris, plusieurs résultats ont été obtenus aussi bien pour l'adaptation que pour les pertes et dommages.

Pour l'adaptation :

- Un objectif mondial sur l'adaptation visant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements (Article 7) ;
- L'Accord qui engage tous les pays à s'engager dans des processus de planification de l'adaptation sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et tenant compte des données scientifiques disponibles et des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux ;
- L'importance de la coopération internationale pour soutenir les efforts d'adaptation et la nécessité de prendre en considération les besoins des pays en développement, notamment ceux particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Pour les pertes et dommages :

- L'inclusion des L&D dans l'accord de Paris (Art 8) et le renforcement du rôle du « Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages » ;

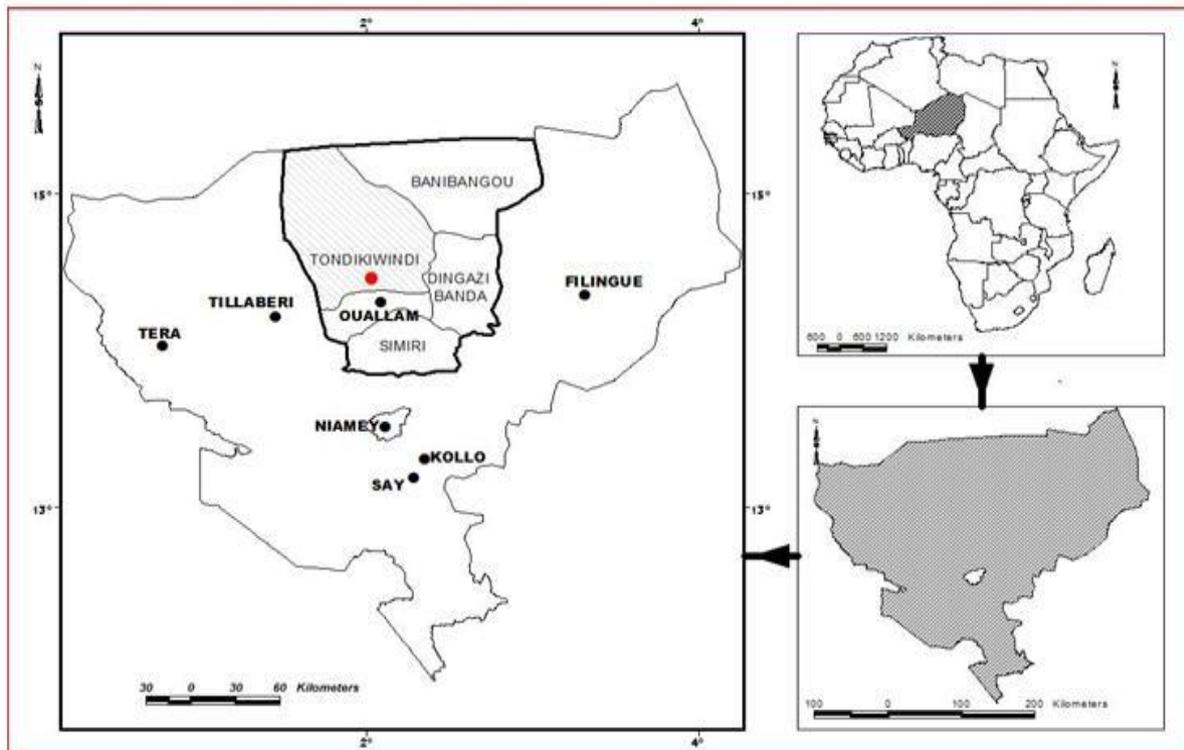
Perspectives pour 2016. En 2016, les pays devraient se pencher sérieusement sur le manque à gagner en matière du financement de l'adaptation. Les pays développés doivent fournir une feuille de route crédible vers 100 milliards \$ et dans cette feuille de route plus de clarté doivent être fournis sur la question de l'augmentation significative de financement de l'adaptation. Ils doivent mettre en place un soutien public sur le financement des pertes et dommages et définir un cadre juridique sur les L&D qui pourrait générer des ressources à partir de sources innovantes basées sur le principe de pollueur-payeur - y compris un prélèvement carbone.

4.2. La petite irrigation villageoise comme mesure d'adaptation aux changements climatiques (Abdoulaye ISSA, EDER, Niger)

Contexte. Pays au climat aride sur plus de la moitié du territoire, le Niger compte 83% de ruraux avec un taux de croissance démographique 3,9. Le pays est marqué par une très grande variabilité spatio-temporelle qui se traduit par des phénomènes climatiques extrêmes dont les sécheresses récurrentes rendant très vulnérables les communautés, les zones et les secteurs. L'élaboration du PANA a permis d'identifier la « diversification et intensification des cultures irriguées » comme étant la quatrième option prioritaire d'adaptation du pays. 14 options d'adaptation ont été identifiées parmi lesquelles on a la diversification et l'intensification des cultures irriguées. Ces pratiques ont fait l'objet d'élaboration et d'exécution d'un projet dont la présente pratique.

Cas de la commune rurale de Tondikiwindi. Avec une superficie de 11902 km² et un climat tropical aride type sahélien (pluviométrie de 300 - 350 mm), la commune de Tondikiwindi

est l'une des zones la plus vulnérable par son enclavement, la pauvreté et l'insécurité alimentaire quasi permanente.



Réalisations. Le projet a débuté avec des séances d'information et de sensibilisation des populations sur les changements climatiques et aussi en vue d'organiser les producteurs en vie associative. Ensuite, des séances de formation, d'encadrement et de renforcement de capacités en semences maraîchères, matériels aratoires, motopompes et clôture grillagée des groupements féminins ont été organisées. Des parcelles de terre variant de 1 à 3 ha non loin du village ont été acquises pour le fonçage des puits maraîchers, l'aménagement des sites et l'installation des potagers.



Résultats. La Mise en œuvre de trente (30) microprojets d'appui aux activités maraîchères a permis à 1500 bénéficiaires majoritairement des femmes, d'être appuyés par des formations en techniques culturales, traitements phytosanitaires et vie associative, d'obtenir des appuis en semences (tomate, oignon (Violet de Galmi), maïs, ail, poivron, courge, manioc, laitue, chou, pastèque, courge, pomme de terre, oseille et patate douce) et de petits matériels de travaux, à savoir des brouettes,

arrosoirs, puisettes, râtaux, daba, balances, pelles, etc. Les produits maraichers ainsi récoltés ont contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification alimentaire et nutritionnelle et le revenu substantiel tiré de la vente a permis de faire face à la crise.



Limites observés. Il s'agit essentiellement de la faible accessibilité financière des producteurs aux intrants et aux équipements agricoles, la faible capacité des producteurs agricoles à accéder et utiliser les techniques d'irrigation des cultures, l'insuffisance des moyens (humains, matériels, financiers et techniques) pour diffuser la bonne pratique et la pratique se faisant à petite échelle face au besoin énorme des populations.

Recommandations :

- ✓ Mettre à l'échelle cette pratique à travers le financement des grands projets d'adaptation ;
- ✓ Prendre en compte la petite irrigation villageoise comme mesure d'adaptation dans les Plans d'Adaptation Nationaux (PAN) et les CDN.

4.3. Intégration de l'adaptation dans l'élaboration de la CPDN au Tchad (BENOUDJI Colette, Lead, Tchad)

Rappel de la place accordée à l'adaptation. Le Volet Adaptation s'inscrit d'une part au niveau de la sous-région Afrique Centrale (**CEEAC, COMIFAC**) et d'autre part au niveau national. Sur le plan régional, la composante « adaptation » de la CPDN prend en considération la vision stratégique à l'horizon 2025 de la CEEAC adoptée en 2007; le livre blanc de la CEEAC et de la CEMAC de 2014 sur la politique régionale pour un accès universel aux services énergétiques modernes et un développement économique et social; la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et les projets en cours ; le plan de convergence de la COMIFAC (2014) couvrant la période 2015-2025 ; les travaux effectués par AGRHYMET/CILSS ; l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et son Plan d'Action de Développement Durable du bassin du fleuve Niger (PADD). Sur le plan national, la composante « adaptation » de la CPDN tient également compte de l'ensemble des politiques et des objectifs de développement nationaux ; des stratégies et plans d'action sectoriels tels le Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (PNISR), 2014-2020 ; et les options d'adaptation retenues dans le PANA adopté en 2009 et publié en 2010 ensuite complétées par le groupe de travail « adaptation » de l'atelier de lancement.

Stratégie pour la mise en œuvre de la CPDN. Pour une mise en œuvre réussie des CPDN, il faut planifier des actions pour un développement résilient au climat. Les actions à planifier pour un développement résilient au Tchad contiennent des aspects tels que la vulnérabilité

structurelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la malnutrition et en particulier la malnutrition chronique. La planification de ces actions prévoit la prise en considération du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD composante Tchad qui privilégie l'aspect « Agriculture Intelligente face au Climat ». Pour réussir la mise en œuvre, la feuille de route de la CPDN contient 4 points intéressants surtout pour la société civile à savoir (i) la mise en place du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour la mise en œuvre de la CPDN ; (ii) un atelier de lancement de la mise en œuvre CPDN ; (iii) une stratégie de communication et (iv) un renforcement des capacités national et sectoriel.

Les défis. Les défis à relever par la CPDN du Tchad sont essentiellement la réduction inconditionnelle de 18,2% des émissions par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030, la réduction conditionnelle de 71% des émissions à l'horizon 2030, l'élaboration d'un document important qui définit les objectifs globaux des politiques climatiques du Tchad pour les 15 prochaines années, la prise en compte des détails spécifiques sur les listes de politiques publiques ou de projets que le pays prévoit de mettre en œuvre au cours de cette période. Le respect des droits humains de base et le respect du genre et de l'équité est cité comme préalable pour la mise en œuvre.

Les lacunes et obstacles. Les lacunes et obstacles observés sont essentiellement la faible compréhension du concept des changements climatiques par une grande partie de la société, l'analphabétisme, la faible implication des femmes, la faible protection et valorisation des savoirs traditionnels et autochtones, le manque d'intégration des politiques des changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles, la faible capacité des moyens d'existence (physique, national, social, institutionnel) des communautés, la lenteur dans la mise en œuvre des mesures d'application, la prise en compte des changements climatiques dans le budget général de l'Etat, l'inexistence d'une institution nationale chargée du climat et le manque d'une stratégie nationale climat.

Recommandations :

- ✓ informer, éduquer et communiquer sur les risques climatiques et les technologies d'adaptation (développement des capacités des populations à réagir) ;
- ✓ renforcer les aptitudes des acteurs (surtout femmes et agriculteurs) sur de nouveaux itinéraires techniques dans le cadre de modes de production intensifiés et durables ;
- ✓ encourager les transferts de technologie entre les organismes de recherche et les acteurs agro-sylvo-pastoraux ;
- ✓ soutenir les institutions à définir des priorités en matière d'adaptation selon les secteurs socio-économiques et favoriser la cohérence intersectorielle, notamment lors de l'élaboration du Plan National d'Adaptation.
- ✓ Maintenir une stabilité institutionnelle du secteur climat (3 remaniements ministériels ont eu lieu pendant l'élaboration de la CPDN)

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les discussions ont tourné autour des PANA, des pertes et dommages et le rôle de la société civile.

Pour les PANA, les participants ont souhaité que les acquis soient capitalisés et les ODD devraient se servir de ces acquis comme base des indicateurs. La question de la cohérence entre les CPDN et les PNA a fait l'objet des échanges. Concernant les pertes et dommages, les échanges ont porté sur la compréhension du concept et la nécessité d'accorder plus d'importance à cette thématique dans les négociations internationales et son intégration dans les CPDN. Quant au rôle de la société civile, il a été retenu à l'issue des discussions que les actions de la société civile doivent s'inscrire davantage dans les processus au niveau national et régional et que son travail soit accentué sur le terrain et afin d'influencer les prises de décision au niveau national avec l'appui du RC&D.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR L'ADAPTATION

Pour la COP22

- **Fixer un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation.** Les effets des changements climatiques s'accroissent en Afrique, les besoins vont s'accroître et sont déjà estimés entre 7 et 15 milliards de dollars par an. L'Adaptation revêt une priorité particulière pour les pays en développement et pour l'Afrique au Sud du Sahara en particulier. Il faut atteindre un équilibre 50/50 pour le financement de l'atténuation et de l'adaptation. Selon le rapport de l'OCDE, cet équilibre est loin d'être atteint entre adaptation/atténuation et se fixe à 16% des financements actuels.
- **Prendre une décision sur la révision à la hausse des CPDN (partie atténuation des pays développés au dialogue facilitatif de 2018).** Il faut rectifier la tendance négative des CPDN actuels qui mettent la planète sur une trajectoire d'au moins 3°C de réchauffement. Il faut également limiter les impacts du changement climatique et les besoins en adaptation. On ne peut pas attendre 2025 pour réviser les CPDN, sans quoi les impacts seront catastrophiques.
- **Clarifier la définition des Pertes & Dommages (P&D) et concrétiser dans le programme de travail de Varsovie les questions des mécanismes opérationnels pour les P&D (assurance, système d'alertes précoces/gestion des risques, programmes de recherche au SBSTA).** Les P&D sont une réalité de plus en plus présente. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui de définition claire des pertes et dommages. Il est donc nécessaire d'en adopter une dans la décision, afin de permettre la création d'un mécanisme qui permette de favoriser l'action en amont pour éviter les pertes et dommages et compenser ces dernières si elles ont lieu. Il y a un paragraphe dans

l'accord de Paris sur les P&D dont il faut concrétiser l'opérationnalisation et les objectifs qu'il fixe.

Pour les CPDN

- **Prendre en compte la gestion des risques et catastrophes climatiques dans les CPDN pour renforcer la résilience des communautés.** Les phénomènes climatiques extrêmes deviennent de plus en plus intenses et récurrents dans les pays en développement où les impacts négatifs touchent plus les communautés pauvres. La reconnaissance des pertes et dommages dans l'accord de Paris devrait servir de levier pour son implication dans les CPDN au niveau national. Pour ce faire, il s'agira de prendre en compte les aspects relatifs aux plans de contingences (systèmes d'alertes précoces, assurance climatique, etc.).
- **Capitaliser les acquis du PANA et veiller à la cohérence entre INDC, PNA et ODD.** Beaucoup de mesures d'adaptation ont été développées dans les pays en développement et des leçons ont été apprises. Il apparaît important de s'appuyer sur ces « success stories » pour atteindre une meilleure résilience des communautés lors de la mise en œuvre des CPDN au niveau national. De même, la planification opérationnelle pour la mise en œuvre des CPDN doit veiller à la synergie et mettre en cohérence les orientations du PNA et ODD.
- **Renforcer la capacité des collectivités et autres acteurs locaux pour l'intégration des mesures d'adaptation issues des INDC dans la planification locale.** L'intégration des mesures d'adaptation au niveau local est nécessaire pour assurer une résilience des communautés vulnérables à la base. Pour ce faire, les collectivités locales devront être renforcées pour une meilleure appropriation des acquis. Dans les pays où la décentralisation est en marche, les collectivités locales, qui sont les maîtres d'ouvrages délégués au niveau local sont des acteurs clés de mise en œuvre.

Atelier thématique N°4 : Agriculture et sécurité alimentaire

5.1. Agriculture et sécurité alimentaire : des enjeux pour la mise en œuvre de l'accord climat de Paris (Ali Abdou BONGUERÉ, EDER, Niger)

Quelques Concepts & Définitions. L'agriculture familiale : Forme d'agriculture, plurielle, fondée sur le caractère principalement familial du travail et de la décision sur l'exploitation, ainsi que de la terre et du capital. Une activité où l'outil de production a donc une forte dimension patrimoniale. La sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Cette définition de la sécurité alimentaire, agréée internationalement, repose sur 4 piliers : la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation. La production alimentaire : Pour l'heure, aucun écrit ne lui donne une définition précise. La base des réflexions autour de ce concept vient de sa composition littéraire. Tout semble porter à croire que ce concept, emprunté, a fait son entrée dans les négociations climat pour contourner certaines exigences de l'accord relatives à une utilisation responsable de terres agricoles.

Enjeux. En Afrique subsaharienne, un réchauffement d'environ 2°C entraînerait aussi une réduction de 10% du rendement agricole total d'ici 2050, tandis qu'un réchauffement supérieur (plus probable) pourrait porter ce chiffre à 15 voire 20%. Dans un scénario optimiste de réchauffement limité à 2°C, entre 350 et 600 millions d'Africains devront faire face à un déficit en eau. Les projections les plus optimistes prévoient que le taux de sous-alimentation en Afrique augmentera de 25 à 90% d'ici à 2050.

Plaidoyer de la société civile et résultats à la COP21. La société civile dont le RC&D s'est mobilisée pour non pas l'agriculture, mais la sécurité alimentaire dans le futur texte de l'accord. De Genève (Février 2015) à Paris (Décembre 2015), a eu lieu le suivi de tout le processus d'élaboration des textes de l'accord de Paris avec un plaidoyer pour la mention de la sécurité alimentaire dans l'accord de Paris. Comme résultats l'accord de Paris, dans ses préambules, a reconnue « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques ». Cependant, même si la sécurité alimentaire a fait son entrée dans le Préambule de l'accord, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire.

A propos des CPDN (cas du Niger). L'un des objectifs nationaux est d'assurer la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté en contribuant à la réduction des émissions mondiales de GES pour concourir à l'objectif des 2°C à l'horizon 2050. Pour cela, elle cible des secteurs clés comme l'énergie, la gestion durable des terres et l'agriculture qu'elle présente comme un secteur apportant 80% des revenus de la population et contribuant à 34,6% des émissions nationales de GES. Cependant, la CPDN du Niger s'appuie beaucoup sur

la « Climate Smart Agriculture » (CSA) pour « les avantages de ses mesures qui devraient à priori satisfaire tous les acteurs impliqués dans les réponses au changement climatique.

Perspectives d'actions pour le RC&D. Pour l'année 2016, l'un des grands enjeux est de s'assurer que la mise en œuvre de l'accord de Paris prenne en compte la sécurité alimentaire. Pour ce faire, des recommandations doivent s'articuler autour de 3 messages clés :

- Appuyer les pays en développement à améliorer et à mettre en œuvre leurs CPDN de manière à ce qu'elles cadrent avec leurs priorités nationales ;
- Pousser pour la reconduction du programme de travail sur les questions agricoles (SBSTA) avec attention particulière au développement de la CSA et plus d'ouverture pour la sécurité alimentaire et l'agriculture familiale ;
- Etre attentif au phénomène de l'usage des terres comme moyen de compensation des émissions au lieu de leur réduction.

5.2. Sécurité alimentaire et changements climatiques : Un « usage des terres » très problématique ; Des ODD comme opportunités ? (Jean Vettrains, Secours Catholique Caritas, France)

Un « usage des terres » très problématique. L'expression « usage des terres » pose trois problèmes majeurs : une ambition restreinte, une approche approximative et dangereuse et un accroissement des accaparements de terres potentiel. L'« usage des terres » n'est pas explicitement mentionné dans l'Accord de Paris. On parle de « puits » et de « réservoirs ». Même si l'usage des terres n'apparaît pas dans l'Accord de Paris, près de 100 pays le mentionnent dans leur CPDN.

Des ODD comme opportunités ? Les ODD pourraient servir d'opportunités pour régler le problème de sécurité alimentaire. Mais, il se pose des questions, d'une part sur les liens entre ODD et Accord de Paris, et d'autre part sur les liens entre ODD et CPDN.

Les liens entre ODD et Accord de Paris. Dans le Préambule de l'Accord de Paris, il est reconnu la priorité fondamentale à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques. La cible 2.4 des ODD est avant tout axée sur la production alimentaire et vise à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Les liens entre ODD et CPDN. A ce niveau, l'enjeu des indicateurs se situe au niveau international et au niveau national. Plusieurs rencontres sont prévues en 2016 à ce sujet.

Pour aller plus loin, il existe des articles sur les émissions négatives liées aux terres à savoir l'énergie de la biomasse avec capture et séquestration du carbone, la reforestation, la restauration des écosystèmes forestiers.

5.3. La renaturation assistée dans la cité de Mbakana comme pratique pour une agriculture adaptée et résiliente aux changements climatiques (Taty MANIANIA MADOLA, JVE, RDC)

Contexte. Les recherches agricoles effectuées au niveau de la RDC, particulièrement dans la cité de Mbakana, située dans la partie est, à la périphérie de Kinshasa ont permis de mieux comprendre les implications de changement climatique. Plus de 70% de populations vivent dans les zones rurales et travaillent dans le secteur agricole à petite échelle, avec 1 à 2 ha de terre; dont le maïs, le manioc et l'arachide sont les principales cultures vivrières. La cité de Mbakana a été jadis couverte par des forêts, dont la présence favorisait le développement des cultures de variété. Vers les années 90, presque toutes les forêts ont disparu à cause de la pression croissante de la population, de besoin en bois-énergie et des conseils agricoles enjoignant à ne pas laisser pousser les arbres dans les champs cultivés. On a raconté aux agriculteurs que les arbres sur les terres cultivées étaient des « mauvaises herbes » qui disputaient la lumière, l'eau et les nutriments à leurs cultures.

Activités. En 2011, JVE-RDC participa à un projet de reboisement communautaire et la campagne d'information sur les risques climatiques et les alternatives d'adaptation dans le milieu mais qui n'a pas marché à cause de la réticence des populations et de la pauvreté des sols. En 2013 l'initiative fut relancée, grâce au financement du projet CLENA. Donc il eut fallu restaurer et améliorer la fertilité de sols. A cet effet, Deux activités essentielles ont caractérisées les actions sur terrain, à savoir l'association de l'agriculture à une reforestation. Deux types d'espèces sont employés, les espèces fertilisantes et espèces alimentaires. On a également l'introduction des foyers améliorés.



Résultats et impacts. On note l'amélioration du microclimat, de la fertilité de sols et la réduction de l'érosion des sols. 50 femmes agricultrices identifiées, renforcées en capacité et utilisant la renaturation comme pratique pour une agriculture adaptée et résiliente. Dans certains cas, la réduction de l'exposition ou la sensibilité des populations aux effets du changement climatique.

Forces et faiblesses. Le projet de renaturation propose une gestion de l'environnement plus attentive à la préservation des écosystèmes. Il contribue simultanément à la protection de l'agriculture contre les inondations, les vents violents, la pauvreté de sols tout en favorisant le retour d'une vie végétale et animale diversifiée. Comme faiblesse on note l'environnement politique non encourageant ; le régime foncier est inadapté à ce genre de problème.

Recommandations

Etant conscient que les changements climatiques et les pressions sur les terres contribuent à augmenter la dégradation et la fragmentation des forêts naturelles et, avec elles, la perte de services éco systémiques majeurs, les plantations forestières et la restauration de la couverture verte sont appelés à jouer un rôle croissant, à condition d'être gérés durablement. Cependant, ce travail ne doit pas seulement être réalisé par les petits agriculteurs, les politiques publiques (nationales ou locales) doivent suivre en vue d'encourager ce programme de renaturation. En plus, les financements climat doivent être orientés vers les activités d'adaptation, mais aussi aider à renforcer les capacités des communautés et les acteurs intervenants dans le secteur.

5.4. La nouvelle alliance (NASAN) du G8 et son impact sur l'agriculture familiale : cas du Nord de la Côte d'Ivoire (Aubin Charles BAÏMEY ; JVE, Côte d'Ivoire)

Définition et objectifs. La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) est une initiative lancée par le gouvernement américain au G8 de Camp David en Juin 2012. Son objectif annoncé est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en aidant quelques 50 millions de personnes en Afrique sub-saharienne à sortir de la pauvreté d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, la NASAN mise sur l'accélération de l'apport de capitaux privés pour développer le secteur agricole africain. Cette initiative regroupe actuellement les Etats du G8, (Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, le Royaume Uni et les Etats-Unis) ; l'Union africaine ; le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les gouvernements de dix pays africains et près d'une centaine d'entreprises nationales et internationales.

Les impacts de la NASAN :

L'initiative est non participative. Elle est imposée et non inclusive et déresponsabilise les Etats du Nord comme les Etats Africains en matière d'investissement agricole. Il n'existe pas de financements supplémentaires des Etats du G8 et des bailleurs institutionnels via la NASAN. D'après *Tanzania Organic Agriculture Movement*, membre de l'AFSA,



septembre 2014, « Les 50 millions de personnes que la Nouvelle Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition prétend sortir de la pauvreté ne seront autorisés à échapper à la pauvreté et à la famine que s'ils abandonnent leurs droits et pratiques traditionnels et achètent chaque année les semences nécessaires à leur subsistance à des sociétés ralliées au G8. ». La monoculture pose un grand problème d'incertitude et la déforestation liée à la mise en place est émettrice de GES et destructrice de la biodiversité.

Cas du Nord de la Côte d'Ivoire. Le Nord de la Côte d'Ivoire est constitué de vastes savanes. Plusieurs groupes s'y sont installés dont le plus célèbre Louis Dreyfus dans les régions du Poro, de la Bagoué et du Tchologo. L'Etat a offert plusieurs facilités à ce groupe qui a lancé un projet de culture du riz sur plus de 100.000 à 200.000 ha en 2013. Mais ce projet n'a pas connu de succès. Il s'agissait d'un accaparement flagrant des terres. Un chef de village a rendu le témoignage suivant : « Les villageois ont prévenu que ce n'était pas la bonne période pour semer, qu'il fallait attendre un cycle. Mais ETG a dit que le riz s'adaptait facilement. Le village a fait confiance à l'entreprise mais au final nous n'avons quasiment pas eu de récolte, mais nous devons quand même payer. ETG est venu, nous a dit que le crédit reste et que c'est la terre qui devra payer ce crédit »

Recommandations

- Instaurer la transparence, l'inclusion et la participation active de la société civile, la traçabilité et la redevabilité de l'initiative ;
- Réorienter les financements et les engagements politiques en faveur de la sécurité/souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de la réduction de la pauvreté ;
- Suivre les réformes en cours ou futures (foncier, forêt, l'eau, les biotechnologies, les questions douanières et financières) ;
- Assurer la veille d'information ;
- Faire une mobilisation citoyenne (via les campagnes, les réseaux sociaux, etc.).

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les échanges ont porté sur plusieurs questions ou apports, questions auxquelles les exposants ont tenté d'apporter des réponses.

Questions posées et apports

Les questions posées ou apports ont rapport à :

- la relation entre sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire
- la mesure de l'impact et sa durée
- les explications sur les émissions négatives
- les explications sur l'usage des terres

Quelques réponses d'éclaircissement apportées

En dehors des apports des participants sur certaines questions, l'accent a été mis surtout sur

les réponses ci-après :

- La souveraineté alimentaire renvoie à la capacité de l'Etat qui doit privilégier l'alimentation nationale en préservant l'agriculture nationale ou locale alors que la sécurité alimentaire se rapporte à disponibilité et à l'accessibilité des aliments en qualité et en quantité suffisante.
- Le terme d'émissions négatives vient des projections du GIEC, le zéro est assez négatif et permet de faire le business us usuel et peut être source des problèmes liés aux techniques de l'accaparement des terres.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR L'AGRICULTURE & SECURITE ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT

Pour la COP22

- **Prolonger le programme de travail du SBSTA sur l'Agriculture au-delà de 2016 et l'élargir à la SAN, en étant particulièrement attentif à l'agriculture familiale.** L'agriculture familiale nourrit actuellement près de 80% de la population africaine. Elle est le socle de la sécurité alimentaire du continent. Il faut pérenniser les acquis de l'année internationale de l'agriculture familiale (2014). On ne peut pas réduire le problème de la faim à l'agriculture. Il faut prendre en compte les 4 piliers de la sécurité alimentaire. Le GIEC va d'ailleurs travailler sur la question de la sécurité alimentaire dans ses prochains rapports spéciaux.
- **Veiller à ce que l'« usage des terres » et les « émissions négatives » ne nuisent pas aux droits humains et à la sécurité alimentaire.** Les politiques d'atténuation de GES liées aux terres ne doivent pas renforcer les dynamiques d'accaparement des terres. Les surfaces nécessaires pour stocker le carbone dans les projections scientifiques sont irréalistes (entre 1 et 6 milliards d'hectares en moyenne). Les pays en développement, notamment l'Afrique, seraient particulièrement visés par ces projections. Les menaces et impacts des projets d'atténuation de GES sur la sécurité et les droits humains sont connus et documentés.
- **Renforcer et encourager les synergies entre les différentes Conventions de Rio (semences, OGM, géo ingénierie, GDT), ainsi qu'avec le Comité de la sécurité alimentaire mondial et la FAO (DVGF), et aussi l'Agenda 2030 sur les ODD.** Des réformes au niveau des institutions onusiennes sont déjà en cours. Des réflexions sur les synergies possibles sont également en cours (Rio Convention's Day). Dans le domaine de l'agriculture, des doublons et des duplications couteuses existent.

Pour les CPDN

- **Dans le cadre de la revue des CPDN, identifier un mécanisme de prise en compte de l'agriculture familiale et de la sécurité alimentaire, en insistant sur la participation et le renforcement des capacités des acteurs.** Les délais impartis pour l'élaboration

des CPDN étant limités, les acteurs n'ont pas été suffisamment préparés et consultés pour contribuer efficacement. Il est donc important de renforcer les capacités des communautés et autres acteurs pour une meilleure participation et prise en compte dans la mise en œuvre.

- **Affecter une part conséquente du financement adaptation aux activités de soutien à l'agriculture familiale.** L'agriculture familiale garantit la sécurité alimentaire. Cependant les systèmes de productions sont vulnérables et nécessite des moyens conséquents pour encourager sa promotion. La majorité des CPDN ont mentionné l'agriculture. Cependant les petits producteurs qui contribuent à 3/4 de l'approvisionnement mondiale sont plus vulnérables au changement climatique d'où la nécessité de les soutenir.
- **Impliquer les institutions de recherche et de formation agricoles dans la mise en œuvre des CPDN.** La formation des acteurs du secteur constitue un élément de base. Utiliser les acteurs du milieu scientifique et professionnel permettra de traduire les résultats de la recherche en actions. Cela permettrait d'augmenter la productivité, de conserver les semences locales. Cela permettra d'augmenter la productivité, de conserver les semences locales adaptées et améliorer les itinéraires techniques.

A l'endroit de l'Alliance africaine sur la Climate Smart Agriculture (CSA)

- **Clarifier le contenu de la CSA en fonction des besoins spécifiques de la région et des agricultures familiales paysannes.** L'Alliance africaine est distincte de l'Alliance mondiale sur la CSA (GACSA). Mais le concept de CSA y reste encore beaucoup trop flou.

Atelier thématique N°5 : Energie et efficacité énergétique

6.1. Energie et la formulation des recommandations (Is Deen AKAMBI, Eco-Bénin)

Contexte. Aujourd'hui, la crise énergétique est un problème majeur qui touche le plus les pays en développement. Au déficit énergétique, s'ajoute le coût relativement élevé de l'énergie. Des études ont montré que 621 millions d'africains n'ont pas accès à l'électricité ; 600 000 personnes meurent chaque année par suite de la pollution de l'air par les combustibles solides ; 727 millions de personnes de la population utilisent les combustibles solides (bois de chauffe et du charbon) pour la cuisson. Ainsi, les pays africains ont besoin de stratégies énergétiques permettant de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté énergétique, tout en passant à une économie sobre en carbone.

Enjeux pour la COP21. Face nombreux défis énergétiques, plusieurs recommandations ont été formulées par le RC&D pour être mis en compte par l'accord de Paris. Il s'agit de (i) renforcer dès maintenant les engagements existants des pays développés en matière de réduction de leurs émissions de GES pour l'avant 2020 ; (ii) renforcer avant l'entrée en vigueur de l'accord de Paris les contributions nationales prévues pour après 2020 ; et (iii) renforcer l'accès aux énergies renouvelables (EnR) dans les pays les plus pauvres, notamment en apportant un soutien financier et technologique.

Résultats de la COP21. L'accord de Paris a pour objectif ultime de limiter l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C et en poursuivant l'action menée pour tendre vers 1,5°C. Il a abouti à la fin des négociations aux résultats suivants :

- L'option de la neutralité technologique qui ne prend pas en compte la question des énergies renouvelables, malgré l'importance de la thématique dans l'atteinte de l'objectif de long terme ouvrant ainsi la porte à de fausses solutions. Cependant, le seul point qui pourrait être considéré comme positif dans les résultats de la COP est l'unique référence aux énergies renouvelables faite dans le préambule de l'accord, et qui insiste sur la nécessité du développement de l'accès aux énergies renouvelables sur le continent africain.
- L'initiative sur les énergies renouvelables en Afrique vise à fournir 10 GW de productions d'énergie renouvelable additionnels en 2020 et 300 GW d'ici 2030. Cette initiative a reçu une promesse de 10 milliards de dollars d'ici 2020 par des pays du G7, la Commission européenne, et la Suède.
- L'Alliance mondiale pour la géothermie (GGA) a prévu d'atteindre une augmentation de 500% de la capacité mondiale installée de production d'énergie géothermique et une augmentation de 200% pour le chauffage géothermique d'ici 2030. Elle réunit 36 pays et 23 institutions.
- L'Inde a lancé l'Alliance Solaire internationale pour promouvoir la coopération sur l'énergie solaire entre les pays industrialisés et les pays en développement. Elle rassemble près de 121 pays, et vise à faire baisser les prix et pousser le développement des technologies de l'énergie solaire. L'AFD consacra 300 millions

d'euros sur 5 ans pour cette initiative (déclaration de François Hollande lors du lancement officielle en Janvier 2016).

- Plus de 50 pays se sont accordés pour éliminer les ampoules à incandescence et promouvoir les technologies les plus efficaces comme le LED.

Des contributions favorables au déploiement des énergies renouvelables au Bénin.

Plusieurs mesures à travers un certain nombre d'objectifs sont prises pour la promotion des énergies renouvelables au Bénin et qui doivent être atteints à l'horizon 2030. Certains de ces objectifs sont la promotion de l'éclairage public solaire photovoltaïque dans les milieux ruraux et périurbains, la promotion de la construction des centrales solaires, l'accroissement de la production hydroélectrique, la promotion de l'accès des ménages aux équipements de cuisson au gaz butane.

Enjeux pour 2016. 161 Etats sur les 195 ont proposé des CPDN à la COP21. La somme de ces contributions met sur la trajectoire catastrophique de 3°C de réchauffement. Il est donc impératif de relever le niveau des ambitions des contributions si nous voulons arriver à l'objectif de l'accord de maintenir la température à 2°C. Il est également impératif de revoir la cohérence entre les politiques et les actions que les Etats mènent en faveur des énergies renouvelables.

6.2. Quel développement en matière d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire après la COP21 (Coulibaly Davy WOHARY, AFHON, Côte d'Ivoire)

Contexte. L'ONU a choisi de faire de l'accès à l'énergie durable la prioritaire du développement pour la décennie 2014-2024. La politique nationale de la Côte d'Ivoire a adopté plusieurs lois dans le but de réguler le secteur de l'énergie. Le cadre institutionnel en matière d'énergie voit l'implication de certaines institutions étatiques à savoir le ministère de l'économie et des finances et le ministère des mines et de l'énergie. A celles-ci s'ajoutent des sociétés privées œuvrant dans la gestion et le contrôle des flux énergétiques, les producteurs indépendants, les gaziers et les clients. On note cependant plusieurs insuffisances liées au secteur. Il s'agit notamment de l'absence d'une loi-cadre dans le secteur, l'absence d'une vision stratégique et d'une politique réelle claire sur les énergies non électriques (biogaz, biocarburant, foyers améliorés etc.), le manque de volonté politique de développer des énergies renouvelables (EnR) ce qui ne facilite pas le développement des investissements dans le secteur des énergies non électriques.

Les opportunités et engagements pour le développement des EnR après la COP21. Sur le plan International, il s'agit de l'initiative SE4ALL, les engagements pris à la COP21 tels que l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER). Au niveau ouest-africain, on a les objectifs des politiques régionales sur les EnR et l'efficacité énergétique (PERC et PEEC). Au plan National, il s'agit des engagements énergétiques du gouvernement inclus dans les

CPDN. Plusieurs autres actions sont également menées pour accélérer le développement des EnR.

Recommandations

Pour un meilleur déploiement en matière d'EnR après la COP21, plusieurs actions doivent être menées :

- Solliciter auprès du gouvernement l'élaboration d'un code des mini-réseaux pour réglementer la gestion de l'inter-connexion entre mini-réseaux,
- Prendre en compte les EnR dans la révision et la mise en œuvre des CPDN,
- Prendre des lois accompagnant la mesure fiscale d'accès à l'abattement de la TVA sur les EnR,
- Faire dresser une liste des catégories d'équipements dans toutes les technologies des EnR soumis aux avantages d'abattement de la TVA tant au niveau international, sous régional que national,
- Définir de manière claire les mécanismes de mise en œuvre de IAER,
- Faire un plaidoyer auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers la modification du Tarif Extérieur Commun pour la réduction, voire l'élimination des droits de douane sur les EnR et les technologies associées dans l'ensemble de la sous-région.

6.3. L'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables (IAER) (Lutz WEISCHER, Germanwatch, Allemagne)

Contexte et présentation de l'IAER. Pour mener une lutte contre le réchauffement climatique, l'une des mesures d'atténuation prises lors des négociations est l'utilisation des énergies renouvelables. Ainsi, l'IAER passe par deux types d'objectifs: les objectifs qualitatifs et les objectifs chiffrés. En effet, les objectifs qualitatifs sont au nombre de deux: (i) aider à la réalisation du développement durable, à renforcer le bien-être et un développement économique conséquent en garantissant l'accès universel à des quantités suffisantes de l'énergie propre, appropriée et abordable; (ii) aider les pays africains à sauter des étapes pour embrasser des systèmes énergétiques renouvelables qui soutiennent leurs stratégies de développement à faible émission de carbone tout en améliorant la sécurité économique et énergétique.

Les objectifs chiffrés sont également au nombre de deux. Il s'agit d'atteindre au moins 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production d'énergie renouvelable d'ici 2020 et mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW d'ici 2030.

Cependant, cette initiative africaine sur les énergies renouvelables doit être développée et dirigée par les pays africains. C'est une initiative sous mandat de l'Union Africaine, et approuvée par les Chefs d'États et de gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC). Elle est ouverte à la participation de tous les 54 pays du continent. Elle bénéficie du soutien international notamment le G7, G20 et la COP21. La Gouvernance

est assurée par le Conseil d'administration, le Comité de pilotage, l'Unité de soutien et fiduciaire, une représentation de CAHOSCC, UA, CMAE, CEMA, GAN, BAD. En matière de financement, les fonds dédiés seront gérés par la BAD, le FVC, les banques de développement, l'aide bilatérale, la coopération Sud-Sud et les investissements privés. Il faut rappeler qu'au lancement de l'initiative à la COP21, 10 milliards \$ ont été promis.

Recommandations générales sur l'IAER

- Assurer que l'initiative soit vraiment dirigée par l'Afrique pour répondre aux besoins des populations africaines
- Promouvoir un accès à l'énergie pour les populations rurales par des solutions décentralisées (plutôt que juste des grands projets reliés aux villes capitales)
- Encourager un transfert de technologies et le développement d'industries locales
- Favoriser des stratégies nationales intégrées pour une transformation du système énergétique et des cadres juridiques et politiques d'incitation (plutôt que juste des projets individuels)
- Développer et faire respecter des sauvegardes sociales et environnementales
- Assurer que le financement promis à Paris soit nouveau et additionnel et soutienne des activités cohérentes avec les principes de l'AREI

Rôle de la société civile

- Développer une position commune : demandes, recommandations, critères sociaux et environnementaux
- Participer dans la gouvernance de l'initiative (à l'échelle continentale)
- Faire connaître l'IAER au niveau national et encourager une mise en œuvre efficace et ambitieuse
- Contribuer aux plans de mise en œuvre
- Mettre en œuvre des projets par les ONGs
- Assurer la veille et le suivi.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les discussions et échanges ont porté sur plusieurs points à savoir la mise en œuvre de l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables. Ils ont permis aux participants de réfléchir sur les impacts de l'Initiative en termes de création d'emplois et la cuisson propre qui sont des avantages qu'offrent les services des énergies renouvelables. La question des investissements très élevés pour le déploiement des énergies renouvelables a été également abordée au cours des débats.

Après les discussions, deux groupes de travail ont été ensuite constitués pour élaborer des recommandations ainsi que des argumentaires permettant de clarifier les recommandations. Après les travaux en groupe, une plénière a été organisée pour restituer les recommandations ainsi que les argumentaires formulés par chaque groupe.

RECOMMANDATIONS ET LES ARGUMENTAIRES

Pour un meilleur développement en matière d'énergies renouvelables, plusieurs recommandations ont été formulées.

Pour la COP22

- 1. Reconnaître explicitement dans les décisions de la COP22 l'importance des Energies Renouvelables pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris y compris dans les directives pour les mécanismes financiers et de technologie.** L'atteinte des objectifs de long terme passe par l'intensification de l'utilisation des Energies Renouvelables, conformément à la recommandation du GIEC de laisser les 2/3 des réserves d'énergies fossiles connues sous terre pour maintenir le réchauffement en-deçà de 2° C voire 1,5°C. Il importe également d'orienter des financements disponibles sous la CCNUCC vers les Energies Renouvelables au lieu d'encourager les solutions non durables.
- 2. Renforcer les processus d'analyse technique avant 2020 sur les Energies Renouvelables et lancer un programme de travail sur les énergies.** Il faut combler le vide de l'accord de Paris sur la question des Energies Renouvelables et offrir une orientation cohérente des interventions sur les énergies sous la CCNUCC.
- 3. Mettre l'accent sur l'accès aux services énergétiques durables pro-pauvres dans la mise en œuvre du LPAA.** Le LPAA devrait investir dans les solutions durables répondant aux besoins des communautés. Il importe de mettre en cohérence les actions du LPAA avec l'ODD 7 sur l'accès à l'énergie durable pour tous et en capitalisant sur les co-bénéfices qui seront générés (santé, éducation, emplois, au profit des femmes, entrepreneuriat local etc.).

Pour l'Initiative Africaine sur les énergies renouvelables (IAER) et autres initiatives sur l'énergie

- 1. Promouvoir la participation effective de la société civile dans l'opérationnalisation de l'initiative à travers le renforcement des capacités et leur implication dans le processus décisionnel.** L'implication réelle des acteurs non étatiques et de la société civile dans la mise en œuvre de l'initiative favoriserait l'appropriation par les communautés, l'adéquation des projets avec les besoins réels et l'efficacité des projets de l'IAER. La participation permettra de soutenir un mécanisme de veille pour le financement et l'opérationnalisation de l'IAER.
- 2. Mettre en place un mécanisme régional de gouvernance partagée sur l'énergie pour coordonner les initiatives et le développement des normes communes pour les infrastructures.** L'absence de normes régionales pour le développement des infrastructures crée des surcoûts (augmentation des frais, corruption). La mauvaise

réalisation des ouvrages a des incidences sur la sécurité des personnes et des biens et la perturbation de la paix sociale. La mise en place d'un mécanisme régional facilite la mobilisation de ressources internes et renforce l'appropriation du projet et l'adéquation du projet avec les besoins du contexte.

- 3. Développer un mécanisme de financement innovant à l'échelle régionale (rediriger une partie des subventions fossiles).** Les besoins énergies sont énormes en Afrique. Il est important de ne pas s'allier seulement aux annonces de grands projets mais trouver des mécanismes pour financer l'accès aux services énergétiques par exemple à travers la redirection progressive des subventions aux énergies fossiles, la taxation des énergies polluantes et le soutien à la mise en place de cadres institutionnels et législatifs pour l'opérationnalisation de l'initiative.

Pour les CPDN

- 1. S'assurer que les actions en matière d'énergie renouvelable dans les CPDN sont en harmonie avec les politiques énergétiques régionales et sous- régionales.** On devra s'assurer que la mise en œuvre des CPDN respecte ces politiques afin de permettre à tous les Etats de profiter des avantages (possibilités de financement des contributions dans leur partie conditionnelle). Il existe un cadrage politique régional au sein duquel toutes les initiatives de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables devraient trouver leur ancrage. Il s'agit de la politique d'efficacité énergétique de la CEDEAO dont l'objectif global à l'horizon 2020 est d'améliorer davantage l'efficacité énergétique annuellement pour atteindre des niveaux comparables à ceux des leaders mondiaux, et de la politique des énergies renouvelables.
- 2. Impliquer les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur des énergies renouvelables et efficacité énergétique inclus dans les CPDN.** Des acteurs ont déjà mis en œuvre des projets qui peuvent être capitalisés et contribuer à des meilleurs résultats dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN. Ces acteurs doivent jouer le rôle de veille pour la bonne gouvernance des projets.
- 3. S'assurer que les projets intègrent des volets sensibilisation et éducation et un changement de comportement dans les modes de construction, de consommation et de production.** Cela participerait à renforcer les efforts en matière de sensibilisation et éducation au titre de l'article 6 de la Convention qui a reçu peu d'intérêt en Afrique. Compte tenu du réchauffement continu, il est impératif d'adapter les modes de construction, de production et de consommation économes et innovants pour faire face aux défis climatiques.

Atelier thématique N°6 : Financements

7.1. Financements climat (Armelle Le Comte, Oxfam, France)

Panorama des financements climat. Le Rapport de l'OCDE est une première référence mais insatisfaisante. Il précise des chiffres clés pour l'année 2014 à savoir 62 milliards de dollars mobilisés répartis en financements publics bilatéraux (23 milliards), financements publics multilatéraux (20 milliards) et financements privés (16 milliards). Il précise également que seulement 16% des financements climat ont été dédiés à l'adaptation contre 90% de financements privés pour l'atténuation. De nombreux critiques ont été formulés sur la méthodologie utilisée par des bailleurs sans consultation, et qui inclut, d'une part des crédits à l'export, les financements privés et la valeur faciale des prêts, et d'autre part les projets dans lesquels le climat est un objectif parmi d'autres.

Contexte post-COP21: où en est-on? De nouvelles contributions ont été annoncées en 2015 et cela représente 21 milliards de dollars additionnels (financements publics, hors contributions pays du Sud). Mais certaines contributions sont essentiellement des prêts, et pas des dons et ne précisent pas la répartition adaptation / atténuation. Le déficit du financement de l'adaptation persiste.

Le Fonds Vert pour le Climat. Le FVC a fait une première capitalisation d'environ 10 milliards de dollars. Il a été fixé l'objectif très ambitieux d'affecter 2.5 milliards de dollars à des projets dès 2016. L'enjeu en 2016 est lié à la stratégie d'accréditation. A ce jour, les entités accréditées sont surtout des bailleurs internationaux traditionnels au détriment d'entités nationales et locales. On note également un manque de transparence du processus qui devrait inclure des standards minimum pour les entités accréditées, notamment la fin du soutien aux énergies fossiles.

L'enjeu de la transparence. Il faut aller au-delà des objectifs chiffrés pour s'assurer que les financements vont bien aux populations les plus vulnérables. Pour la comptabilisation des financements, il faut établir des critères spécifiques.

Espaces clés. Au sein de la CCNUCC, le SBSTA doit développer des modalités de comptabilisation d'ici la 1^{ère} réunion des Parties à l'Accord de Paris, le Comité Permanent des Finances doit améliorer les outils de MRV et publier un rapport d'ici la COP22 sur les flux financiers pour le climat. Au niveau des pays du Nord, il faut assurer une transparence sur la part des prêts et des dons, sur le financement public et privé.

7.2. Le Fonds d'Adaptation et le Fonds Vert Climat : Etat des lieux et rôle de la société civile (Lutz WEISCHER)

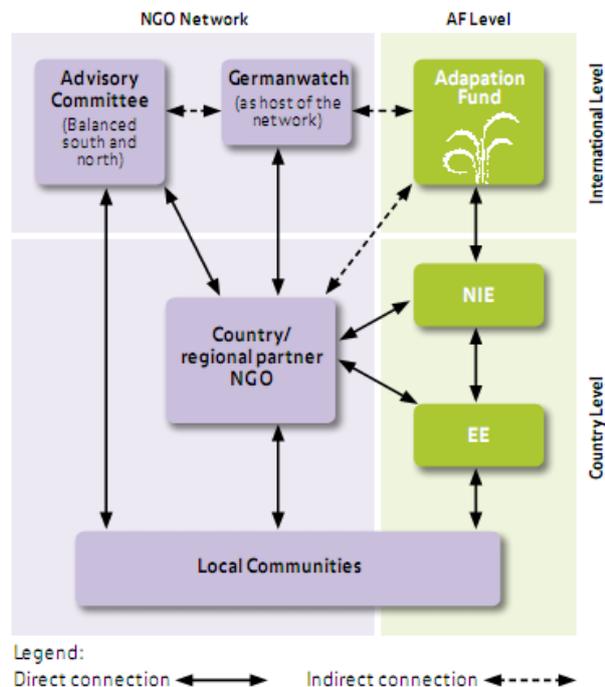
Le Fonds d'Adaptation. Le Fonds d'adaptation a été établi en 2001 à Marrakech lors de la COP7. Les premiers projets ont été approuvés en 2010. Ce fonds est le pionnier de l'accès

direct. Cependant, on note les problèmes de financement à cause de la crise du MDP et un futur incertain sous l'Accord de Paris et qui sera un sujet pour la COP22.

Le Fonds vert pour le climat- rôle de la société civile. Il s'agit un fonds en construction depuis 2010 lors de la COP16 avec \$ 10 milliards promis en 2014. Ce fonds est opérationnel depuis 2015 et les 8 premiers projets sont approuvés en novembre 2015. Son objectif est d'approuver des projets à hauteur de \$ 2,5 milliards/an et en même temps de continuer à définir les politiques du Fonds.

Réseau des ONGs sur le FA. Ce réseau est établis en 2010 comme plateforme d'échange et de renforcement de capacités des ONGs avec 10 partenaires et plus de 200 membres. Il a pour mission d'accompagner le développement et le travail des entités accréditées au sein du Fonds de l'Adaptation, de suivre la mise en œuvre des projets financés par le FA, d'encourager leurs pays respectifs à utiliser l'accès direct en accréditant les entités nationales et d'encourager la coopération régionale et nationale, la coordination et les échanges en matière d'accès à la finance climat.

AF NGOs Network Structure



Le Fonds Vert Climat - rôle de la société civile

A l'échelle internationale, la société civile a pour rôle de :

- faire le plaidoyer auprès du directoire sur les sauvegardes sociales et environnementales, les critères de sélection de la transparence, l'accès direct, le genre,
- assurer la participation de deux "observateurs actifs" dans les discussions du directoire, soutenus par d'autres observateurs accrédités
- coordonner par e-mail et dans des réunions de stratégie avant les réunions du directoire.

A l'échelle nationale, la société civile doit :

- Influencer la sélection et le mode de travail de l'Autorité Nationale Désignée
- Encourager l'accréditation d'entités d'accès direct et influencer la sélection des entités
- Participer au développement de stratégies nationales et de propositions de projets

- Assurer la veille dans la mise en œuvre des projets
- Faire le suivi critique et constructif de la mise en œuvre
- Partager des expériences à l'échelle régionale.

7.3. Présentation sur les résultats et enjeux sur les financements (Mouhamadou Farka MAIGA)

Introduction. L'Accord de Paris est un événement historique. La COP21 est un succès à plusieurs égards. Cependant, il ne détermine pas les moyens nécessaires pour parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet en-dessous de 2°C. Des éléments figurent bel et bien mais les principes et les engagements financiers des États restent flous. Beaucoup reste à préciser dès 2016.

Rappel des recommandations du RC&D. En 2015, le RC&D recommandait de consacrer a minima 50% des financements publics à l'adaptation, sous forme de dons, clarifier la trajectoire vers les 100 milliards bien avant COP21, définir ce qu'est un financement climat et comment on le comptabilise, tout en clarifiant le rôle des financements privés, fixer des objectifs financiers après 2020.

Financement post-2020. Le texte reconnaît l'obligation des pays développés de fournir des financements aux pays en développement pour soutenir la mise en œuvre de leurs programmes d'atténuation et d'adaptation. L'accord souligne la nécessité d'une croissance des financements mobilisés par rapport aux niveaux actuels mais le texte ne reconnaît pas la méthodologie pour évaluer cette progression. Un nouvel objectif financier chiffré doit prendre la suite des 100 milliards à partir de 2025. L'accord évoque aussi la nécessité d'atteindre un « équilibre » entre financements pour l'adaptation et l'atténuation, mais ne reconnaît pas si ce point d'équilibre correspond une affectation 50/50 des flux financiers et ne précise pas l'échéance temporelle de ce nouvel objectif.

Les décisions en matière de transparence seront importantes pour la suite. Les textes adoptés à Paris font mention de la comptabilisation des financements climat. Il propose différentes étapes pour améliorer la transparence et la méthodologie de comptabilité des financements climat. L'accord dit également que les pays développés doivent communiquer tous les deux ans sur les flux financiers publics dépensés et ceux qu'ils projettent de déboursier. Les autres pays contributeurs sont encouragés à communiquer des informations sur une base volontaire. Plusieurs processus seront également initiés pour identifier l'information que devront fournir les pays, et plus largement mieux fixer les méthodologies de reporting financier et de comptabilisation des financements climat. Ces dernières mesures sont cruciales étant donné le flou qui règne aujourd'hui, et pour assurer la qualité de l'aide fournie.

Enjeux de la COP22. Les enjeux clés pour la COP22 portent sur quatre aspects:

- Obtenir une feuille de route pour 2020 démontrant comment et quand les pays développés comptent atteindre leurs engagements - quels volumes, quelles sources et instruments de financement, à quelle échéance, pour quelles interventions et dans quelles zones géographiques.
- Convenir d'un objectif chiffré pour l'adaptation dans le cadre des 100 milliards de dollars/an promis d'ici 2020 et entre 2020 et 2025.
- Mettre en œuvre un cadre pratique et fonctionnel de réflexion sur la méthode de comptabilisation la plus juste et la plus pertinente afin de maximiser l'additionnalité des financements climat, la transparence et la confiance entre pays bailleurs et pays partenaires.
- Rediscuter du rôle de sources innovantes de financement pour permettre de générer des revenus publics pour faciliter la croissance des financements climat et l'atteinte réelle des engagements. Par exemple, une taxation du transport international afin de réduire ses émissions de CO2 tout en générant des revenus pour le Fonds Vert pour le climat.

Rôle des pays africains en route pour la COP22. Deux problématiques majeures se posent à l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques : les questions de financement et les outils d'adaptation. Il est alors important pour les pays africains de s'investir dans les négociations en amont et au cours de la COP22 épaulés par la société civile pour la mise en œuvre de l'accord de Paris au titre de la feuille de route sur le respect de l'engagement des 100 milliards. Ils doivent aussi exiger un objectif chiffré du financement de l'adaptation et un cadre de réflexion sur la méthodologie de comptabilisation.

7.4. Investissements et flux financiers pour le post 2015 au Maroc (SADDIK Mohammed Maroc)

Contexte énergétique au Maroc. Le Maroc est un pays jusqu'à présent non producteur de ressources énergétiques et dépendant de l'extérieur pour la quasi-totalité de son approvisionnement. La dépendance de l'extérieur reste de 95 % et la facture énergétique pèse sur les équilibres économiques et financiers. Pour faire face à la situation, le Maroc a lancé une nouvelle politique énergétique.

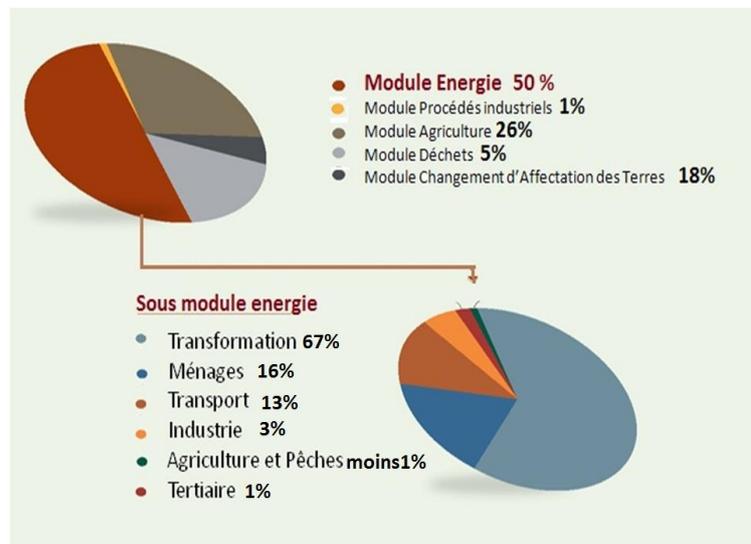
Grands défis à relever à l'horizon 2025. En 2025, le Maroc fera face à une demande croissante en énergie, soit un doublement à fin 2020 et un quadruplement à fin 2030). A cela s'ajoute l'interaction rationnelle du Maroc avec les mutations profondes que connaît le secteur énergétique à l'échelle régionale et internationale. Le Maroc doit également relever le défi de sa forte dépendance de l'étranger et veiller à la préservation du pouvoir d'achat du citoyen et du renforcement de la compétitivité des opérateurs économiques nationaux.

Une nouvelle stratégie énergétique au Maroc. Pour relever ces défis, une nouvelle stratégie énergétique a été initiée. Elle comprend quatre objectifs fondamentaux: la sécurité

d'approvisionnement, l'accès généralisé, la maîtrise de la demande et la préservation de l'environnement. Ainsi, un nouveau cadre législatif et institutionnel attractif est mis en place et orienté vers l'investisseur privé.

Place de la nouvelle stratégie énergétique & CPDN du Maroc

La répartition de l'effort d'atténuation attendu de chaque secteur se présente comme indiqué dans le graphique ci-contre.



Mécanisme financier. Pour soutenir la stratégie énergétique marocaine, un fonds dédié, doté de 1 milliard de USD a été créé.

Le programme marocain intégré d'énergie solaire a été lancé le 2 novembre 2009 et la mise en œuvre confiée à MASEN. Les instruments de financement sont le tarif de rachat, les incitations fiscales et les subventions d'investissement.

Financement dans le cadre du Partenariat Public Privé. Le financement de projet consiste à rassembler, combiner et structurer les divers apports de fonds nécessaires à des investissements de grande envergure (i.e. infrastructure de transport, nouveau complexe industriel, centrales de production d'énergie...), privés, publics ou mixtes, en s'assurant de leur viabilité financière.

Zoom sur Projet Solaire Marocain NOOR. Le coût total du Plan Solaire Marocain NOOR est estimé à 9 milliards USD et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie énergétique nationale. Dans le cadre ce projet, le Maroc vise l'installation d'une capacité de 2 000 MW d'énergie solaire à l'horizon 2020. A terme, ce plan produira environ 4 500 GWh par an à partir de 2020 et permettra une économie d'environ 3,7 MtCO_{2e} par an. Au-delà de la production d'électricité, le Plan solaire intégré NOOR vise à doter le pays d'un tissu industriel compétitif, déployer une Recherche & Développement aidant à maîtriser et faire évoluer les technologies, développer des filières de formation spécialisées afin de pourvoir à l'ensemble des besoins du secteur et contribuer au développement local des zones d'implantation des centrales solaires.

Recommandations

- Développer les instruments économiques et financiers adéquats pour soutenir la mise en œuvre des programmes prioritaires comme l'efficacité énergétique dans les projets destinés aux populations vulnérables;

- Renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement des PME qui investissent dans les ERN, notamment l'exonération de la TVA et des droits de douane
- Identifier les métiers liés au secteur des énergies renouvelables et mettre en place un mécanisme de veille sur les besoins dans ce domaine ;
- Adapter et renforcer les programmes d'éducation et de formation en relation avec les défis de l'économie de l'énergie et les besoins des entreprises.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Pour certains participants, le sujet des financements est encore tabou et la société civile n'est pas encore très mobilisée. Le suivi des financements au niveau national et local doit être fait par la société civile plutôt que de se limiter aux financements internationaux qui semblent plus lointains. Il s'agit de regarder concrètement l'argent décaissé, pour quel type de projet.

Au niveau national, il a été question de relayer les enjeux les impacts. Germanwatch prépare un toolkit de ce qui a été fait au niveau national. Ce toolkit sera diffusé afin de collecter les informations sur différentes expériences.

Les échanges ont été focalisés ensuite sur la nécessité pour la société civile de s'intéresser à ce qui se passe sur le terrain, jouer son rôle de veille et de suivi pour les projets mis en œuvre.

Enfin, les discussions ont abordé la notion de l'articulation entre financements privés et financements publics, de la relation entre les entités accréditées par Fonds vert pour le climat et celles accréditées par le Fonds d'Adaptation. Les communicateurs ont précisé que quelques conditions restent à vérifier mais accréditation facilitée lorsqu'une entité est déjà accréditée par un des fonds.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR FINANCEMENTS CLIMAT

Pour les CPDN

1- Faciliter la mise en œuvre des CPDN par l'information et la sensibilisation de tous les acteurs nationaux (décideurs, élus, OSC, secteur privé, communautés)

Il y a un manque d'information des différentes parties prenantes, notamment au moment de l'élaboration des CPDN. Cela a été mis en place par des spécialistes sans intégration de toutes les parties prenantes. Il faut remédier à cela dans le contexte d'opérationnalisation de l'accord de Paris et pour la revue prochaine des CPDN.

2- Renforcer/encourager la mise en place des entités nationales de mise en œuvre (accréditées par le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le Climat)

Il y a un manque de capacités dans beaucoup d'Etats pour avoir des entités nationales de mise en œuvre, et il faut aussi encourager le renforcement de capacité de celles déjà

existantes. Avoir un accès direct au Fonds vert pour le climat est une opportunité et une question d'appropriation. De plus, même lorsqu'il y a une accréditation, il n'y a pas toujours la capacité de capter les projets et les entités régionales sont à nouveau privilégiées. Le renforcement institutionnel est au cœur de l'enjeu. Cela permet d'avoir une gouvernance plus juste et partagée des financements climat. Enfin, avoir des entités nationales accréditées est un levier pour capter des financements supplémentaires.

3- Mettre en place des cadres de veille dans la mobilisation et la gestion des financements alloués

C'est avant tout une question de transparence et de gouvernance. La veille permet d'identifier les opportunités et de s'assurer que les ressources sont attribuées à l'atténuation, à l'adaptation, aux populations vulnérables. Dès la mobilisation, il doit y avoir des orientations clarifiées. Il y a également nécessité d'avoir accès aux rapports et comptes rendus afin d'assurer un suivi des programmes.

Pour la COP22

1- Obtenir une feuille de route qui clarifie les engagements financiers et comment atteindre les 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020

Le changement climatique représente un fardeau supplémentaire. Les financements pour le climat doivent donc être additionnels à l'aide publique au développement.

Une telle feuille de route permettrait de clarifier comment l'engagement des 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 va être atteint, et avec quelles étapes intermédiaires. Les pays en développement ont besoin d'avoir une prévisibilité financière et savoir le rythme auquel les financements climat vont augmenter entre 2016 et 2020.

2- Obtenir un objectif chiffré pour l'adaptation (entre 32 et 35 milliards de dollars par an d'ici à 2020)

La formule qualitative actuelle qui vise à atteindre un « équilibre » entre adaptation et atténuation) est insuffisante pour combler le déficit de financement de l'adaptation. Cela a déjà été indiqué dans le texte à Copenhague et pourtant aujourd'hui, seulement 16% des financements climat internationaux vont à l'adaptation. Les besoins en matière d'adaptation continueront à augmenter si on ne parvient pas à limiter le réchauffement de la planète à 2°C. Or les contributions actuelles des Etats nous mettent sur une trajectoire de 3°C. L'adaptation revêt une priorité particulière pour les pays plus pauvres et vulnérables et reste sous-financée. Les financements privés ne répondront pas au déficit, car ils sont massivement orientés vers l'atténuation.

3- Tenir compte du degré de vulnérabilité des pays/populations dans l'allocation des financements en particulier pour la PMA

Les populations les plus vulnérables sont les plus affectées par les impacts du changement climatique. Il est important qu'elles bénéficient des financements climat.

4- Développer des méthodes de comptabilisation claires, transparentes et communes en précisant la nature des financements : dons, prêts, etc.

La notion de financement climat a besoin d'être clarifiée pour s'assurer que l'engagement des 100 milliards ne devient pas un seul exercice comptable, mais que les financements atteignent véritablement les populations les plus vulnérables. Il faut également garantir la part des financements qui sera publique et distribuée sous forme de dons.

Rencontre avec la société civile marocaine

Le vendredi 13 mai 2016, s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôte Washington à Casablanca au Maroc la rencontre de la société civile marocaine avec les membres du RC&D. L'objectif de la rencontre est de mettre en place des stratégies et des priorités communes afin de se mobiliser ensemble en vue de la COP22.

Quatre présentations ont meublées la rencontre : (i) la présentation de l'AMCDD et de ses Objectifs et mobilisation vers la COP22 ; (ii) la présentation de la Coalition Marocaine pour la Justice Climatique (CMJC) ; (iii) la présentation du RC&D et son implication dans les négociations internationales ; et (iv) la présentation des recommandations du RC&D pour la COP22.

8.1. Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) (Mohamed SEMMAE, AMCDD, Maroc)

Contexte de la création de l'AMCDD. L'AMCDD a vu le jour le 30 mai 2015 selon une approche participative singulière pendant deux années et regroupe la majorité des associations et des réseaux marocains œuvrant dans le domaine des changements climatiques et du développement durable. Elle est régit par une charte signée par tous les membres pour assurer une organisation et un fonctionnement professionnels.

Présentation de l'AMCDD. L'AMCDD est la voix de la société civile marocaine qui joue un rôle très attendu sur le plan national et international. L'AMCDD est une plateforme regroupant plus de 600 associations et réseau d'associations et se positionne en tant que réseau national de référence, représentatif des ONG et des réseaux d'associations nationales, régionales et locales, influent et indépendant en matière de dialogue civil, de plaidoyer et de lobbying au niveau national et international dans les domaines du développement durable, d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques au service des citoyennes et citoyens. Elle a pour mission d'organiser la société civile marocaine active dans le domaine de l'environnement en intra- et inter-ONG afin de (i) valoriser ses rôles nationaux habituels et constitutionnels, d'encadrement sensibilisation, mobilisation et développement local, de dialogue et plaidoyer auprès des parties prenantes pour reconnaître ses rôles et la doter des informations et moyens nécessaires ; (ii) jouer ses rôles de Suivi et évaluation des politiques publiques nationales et territoriales ; (iii) accentuer ses rôles d'acteurs influant sur les politiques environnementales régionales et mondiales. Elle est organisée autour de sept commissions thématiques.

Réalisations de l'AMCDD. L'AMCDD a réalisé plusieurs activités, entre autres, la participation à la COP21, le lancement des antennes régionales Tanger-Tétouane-AlHoceima, Casablanca-Settat et Marrakech-Safé, l'initiation de plusieurs partenariats avec des organismes nationaux et internationaux, l'organisation de l'évènement de création de la plateforme du réseau national de dialogue civil et de plaidoyer dans les domaines de changement climatique et de développement durable, l'organisation des ateliers de

formation et mise à niveau informationnelle en matière de développement durable et de changement climatique, la production de déclaration nationale et internationale de l'AMCDD sur les changements



climatiques et sa promotion au sein de la COP21, la participation aux manifestations des réseaux internationaux de la société civile internationale.

En route vers la COP22 : les pré-COP régionales. L'AMCDD s'est mobilisée pour les pré-COP régionales qui auront lieu à Casablanca, Marrakech, Laayoune et Oujda. Ces pré-COP sont une simulation d'une COP en miniature et ont pour cibles les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé, les universités et les établissements scolaires.

8.2. La Coalition Marocaine pour la Justice Climatique

Genèse de la CMJC. La Coalition Marocaine pour la Justice Climatique (CMJC) a été créée le 7 février 2016 à l'initiative du Secrétariat du Forum Social Maroc avec une première participation de près de 120 associations, réseaux associatifs et syndicats. Elle s'est fixé quelques objectifs stratégiques en perspective de la tenue de la COP22. Ces objectifs trouvent leurs fondements dans la conviction de l'importance et enjeux de cette étape sur les perspectives de la lutte pour la justice climatique, et de la volonté commune de faire converger les efforts, dans le respect de la diversité. La tenue de la COP22 au Maroc constitue pour la CMJC une opportunité historique.

Ambitions de la CMJC. La Coalition s'inscrit pleinement dans le prolongement, le renforcement et la convergence des actions menées depuis des décennies par les associations marocaines et internationales de protection de l'environnement, contre la désertification, la préservation des ressources en eau, et la protection de la biodiversité et pour une gestion équitable des ressources naturelles. Elle se joint aux efforts déployés pour consolider la prise de conscience populaire et contribuer à une large mobilisation diverse et inclusive et autonome pour mutualiser les efforts dans une dynamique au niveau national, régional et international pour la justice climatique. Elle se veut un prolongement de la mouvance de la société civile internationale, dans le respect de la diversité des actions et des approches pour la protection de l'environnement et une expression d'une volonté commune d'action en concertation et en symbiose avec tous les mouvements qui luttent pour le développement durable.

Organisation. La coalition se structure autour d'une assemblée Générale qui permet l'inclusion de tous les acteurs non étatiques désireux de s'inscrire dans un processus de

défense de la justice climatique et d'un conseil d'orientation qui est une instance de cohérence et d'orientation stratégique. Elle s'organise en quatre commissions (commission méthodologique, commission mobilisation, commission communication et commission secrétariat) qui se réunissent autant de fois que nécessaire mais impérativement une fois par mois.

Feuille de route de la coalition. Elle est structurée en trois parties : la période pré-COP22, la période de la COP22 et l'après-COP22. Avant la COP22, la feuille de route se focalise sur la réflexion méthodologique et stratégique, la mobilisation, la formation et la documentation. Pendant la COP22, elle prévoit plusieurs activités comme la marche, les espaces autogérés, les activités culturelles, des stands, les activités pour enfants, etc. Après la COP22, il sera question d'organiser une conférence de presse, publier des appels et des recommandations, organiser des réunions d'évaluation et de recentrage de la stratégie, faire le plaidoyer sur le plan national, régional et international, renforcer des réseaux régionaux comme la Plateforme Maghrébine sur la Justice Climatique déjà créée le 23 Février 2016, et mettre en de la COP-AFRICA de la société civile.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Plusieurs points ont été abordés au cours des échanges. Les participants ont demandé à l'AMCDD et à la CMJC de mobiliser et d'impliquer la société civile africaine pour la COP22 qui est une COP africaine, de mettre en place des stratégies et des plans d'actions pour la réussite de la COP22, de prendre des dispositions pratiques afin de faciliter l'obtention de visas aux différents participants, de réserver des espaces aux ONG pour des activités pendant la COP22.

A ses suggestions, les présentateurs ont répondu qu'ils prendront les dispositions nécessaires pour assurer un succès à la COP22. Pour la sensibilisation, la société civile marocaine organisera en prélude à la COP22 des ateliers, des renforcements de capacité dont les thèmes abordés porteront sur le climat et le développement durable ainsi que les quatre pré-COP qui seront organisés dont l'objectif est d'inciter la population (les collectivités locales, les ONG, les institutions, les universitaires etc.) à prendre conscience de l'importance de la COP22 afin qu'elles puissent se mobiliser massivement. Ils ont pour cela sollicité l'appui et l'expertise du RC&D.

8.3. Implication du Réseau Climat & Développement dans les négociations internationales (Joseph Yaovi KOGBE, RC&D/OPED, Togo)

Présentation du RC&D. Le RC&D est créé en 2007 avec pour but de renforcer la participation, la compréhension et l'expertise dans les négociations internationales. Le RC&D réunit des ONG francophones travaillant sur l'intégration des enjeux climat et

développement. Il rassemble plus de 60 organisations de terrain et de plaidoyer, basées en France et essentiellement en Afrique francophone.



Activités réalisées au cours de la COP21. Le RC&D a créé une équipe spéciale sur le climat composée de



six experts dont chacun est chargé d'une thématique, d'appui technique et stratégique à la coordination. Le RC&D a organisé un plaidoyer soutenu tout au long de l'année 2015 pour défendre ses positions auprès des délégations/négociateurs, ministres africains, européens et Chefs d'Etats. Plusieurs autres activités ont été organisées notamment un atelier international de construction de stratégie politique et

des recommandations à l'attention des décideurs, des négociateurs et des partenaires techniques et financiers au développement ; des activités de sensibilisation, mobilisation et de formation dans 7 pays africains ; une mobilisation citoyenne pour la participation à la COP21 à travers des plaidoyers, la participations aux différents événements, débats et conférence à l'intérieur du centre de conférence et à l'espace génération climat avec des interventions sur plusieurs médias nationaux et internationaux.



8.4. Les recommandations pour 2016 du Réseau Climat & Développement (Lucile Dufour, RAC-F, France)

Rappel du contexte de l'atelier. L'atelier annuel 2016 du RC&D a pour but l'analyse de la COP21, c'est-à-dire un décryptage de l'accord de Paris en vue de formuler des recommandations de la société civile africaine pour la COP22. En qui concerne les recommandations pour 2016, elles ont été élaborées dans le but de faire de la COP22 une « COP africaine ». Elles visent aussi à attirer l'attention sur les problématiques climatiques spécifiques aux pays vulnérables, mais aussi dans le contexte Post-COP21 celui de la mise en œuvre, en particulier au niveau national avec l'approfondissement des CPDN. Les recommandations formulées par le RC&D portent sur les six thématiques : le financement, l'adaptation, l'agriculture et sécurité alimentaire, l'énergie, le genre et les droits humains.

Présentation des recommandations. Cette partie a porté sur la présentation des recommandations issues des travaux de l'atelier.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les participants ont d'abord félicité le RC&D pour les efforts déployés pour remonter les informations de la société civile africaine sur le plan international.

Les discussions et échanges ont abordé des points importants tels que la mise en place des commissions de travail entre le RC&D, l'AMCDD et la CMJC afin d'arriver à dégager une feuille de route commune pour COP22 et assurer la mobilisation de la société civile. Il a été souhaité de travailler sur les priorités du RC&D afin les emmener à la COP22 pour leur prise en compte et leur mise en œuvre. Il a été question également de rapprocher les thématiques du RC&D de celles de la CMJC afin de porter les recommandations communes au niveau de la COP22 mais aussi au niveau des pré-COP. Les participants ont demandé que la mobilisation soit d'abord nationale pour chaque pays afin de mobiliser des volontaires/bénévoles pour venir aider à l'organisation de la COP22 et la COY12.

Certains participants ont suggéré au cours des débats que la question des maladies liées aux changements climatiques soit abordée lors de la COP22 afin de sensibiliser les décideurs et les bailleurs sur l'importance de ne plus financer des projets qui détruisent l'environnement.

ANNEXES

Annexe 1. Déclaration de Casablanca : les recommandations du Réseau Climat & Développement

La COP22, qui se déroulera à Marrakech au Maroc du 7 au 18 novembre 2016, devrait permettre de consolider l'Accord de Paris obtenu en décembre 2015. A cette occasion, les associations membres du Réseau Climat & Développement souhaitent faire entendre leur voix et ont formulé des recommandations pour garantir une mise en œuvre inclusive et réussie de l'Accord de Paris.

Les clés du succès

L'Afrique pourrait devenir la vitrine de l'opérationnalisation réussie de l'Accord de Paris, à condition que ses priorités soient reconnues mais aussi et surtout que les moyens nécessaires pour y arriver lui soient fournis. Qu'il s'agisse de l'accès aux financements, des renforcements de capacités ou de l'accès aux technologies, les besoins sont en effet grands pour le continent africain. Il est également indispensable que la lutte contre le changement climatique soit le socle pour enclencher un développement résilient et sobre en carbone bénéfique à tous et devienne ainsi un outil de lutte contre la pauvreté en Afrique. Pour atteindre ces objectifs, il s'agit désormais de travailler dans l'enceinte des négociations internationales, mais aussi de s'attacher à la mise en œuvre en s'appuyant sur le cadre d'application des contributions nationales (CPDN).

Garantir l'accès aux financements climatiques en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables

Les financements climat sont indispensables pour permettre aux pays et aux populations les plus vulnérables de s'adapter aux impacts du changement climatique et amorcer leur transition vers une économie bas carbone. L'Accord de Paris a fixé de grands principes pour les financements, il doit à présent les approfondir et assurer leur application sur le terrain.

La COP 22 doit :

- Définir une feuille de route qui clarifie les engagements financiers, et comment atteindre les 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 ;
- Définir un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation (entre 32 et 35 milliards de dollars) par an d'ici à 2020, tout t'en s'assurant qu'il est additionnel à l'APD et préciser les sources de financements ;
- Développer des méthodes de comptabilisation claires, transparentes et communes pour assurer une meilleure traçabilité des financements climat.

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :

- Renforcer et encourager la mise en place des entités nationales de mise en œuvre accréditées par le Fonds d'adaptation et le Fonds Vert pour le climat pour faciliter l'accès et l'appropriation des financements climat ;
- Mettre en place des cadres de veille dans la mobilisation et dans la gestion des fonds alloués.

Prioriser l'adaptation dans les pays en développement pour relever le défi climatique

Les besoins pour l'adaptation au changement climatique et pour faire face aux pertes et dommages sont déjà immenses dans les pays africains et ne vont cesser d'augmenter, pour atteindre près de 50 milliards de dollars par an à l'horizon 2050. Il est donc urgent de s'assurer que les soutiens techniques et financiers permettent de mettre en œuvre des politiques cohérentes pour réaliser le « troisième pilier » de l'Accord de Paris.

La COP22 doit :

- Prendre une décision sur la nécessité d'une révision à la hausse des CPDN, notamment dans la partie atténuation des pays développés, au cours du dialogue facilitatif de 2018 et sans attendre 2025 ;
- Lors de la révision du Mécanisme international de Varsovie, adopter un plan de travail qui permette de clarifier la définition des pertes et dommages et de concrétiser les questions des mécanismes opérationnels de financement pour les pertes et dommages.

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :

- Mieux évaluer les risques et prendre en compte la gestion des risques et des catastrophes climatiques dans les CPDN pour renforcer la résilience des communautés ;
- Capitaliser les acquis des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation et veiller à la mise en cohérence entre les contributions nationales, les Plan Nationaux d'Adaptation, et les Objectifs du Développement Durable ;
- Renforcer les capacités des collectivités et acteurs locaux pour favoriser l'intégration des mesures d'adaptation issues des CPDN dans la planification locale.

Faire du déploiement et de l'accès aux services énergétiques renouvelables et de l'efficacité énergétique les clés pour une mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris

L'Afrique a un potentiel immense dans les énergies renouvelables, dont le développement pourrait assurer un accès universel à l'énergie sur le continent d'ici 2030. Pour cela, les énergies renouvelables doivent être reconnues comme solution privilégiée par la CCNUCC et des environnements favorables doivent être créés sur le terrain.

La COP22 doit :

- Reconnaître explicitement dans les décisions de la COP22, l'importance des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Renforcer les processus d'examen technique avant 2020 sur les énergies renouvelables et lancer un programme de travail sur les énergies ;
- Favoriser les initiatives qui privilégient l'accès aux services énergétiques renouvelables pour les plus vulnérables dans l'agenda de l'action, comme l'initiative africaine pour les énergies renouvelables(IAER).

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN :

- S'assurer que les actions en matière d'énergies renouvelables incluses dans les CPDN sont en adéquation avec les politiques énergétiques régionales et sous-régionales ;
- Impliquer les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique inclus dans les CPDN.

Soutenir l'agriculture familiale peu émettrice et résiliente pour atteindre la sécurité alimentaire

L'Accord de Paris a reconnu le droit à la sécurité alimentaire mais a aussi ouvert la voie à des pratiques qui pourraient la menacer. L'agriculture est toujours durement impactée par le changement climatique et doit être mieux reconnue dans les instances de la CCNUCC et mieux soutenue sur le terrain.

La COP22 doit :

- Prolonger le programme de travail du SBSTA sur l'agriculture au-delà de 2016 et l'élargir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en étant particulièrement attentif à l'agriculture familiale ;
- Veiller à ce que « l'usage des terres » et les « émissions négatives » ne nuisent pas aux droits humains et à la sécurité alimentaire ;
- Renforcer et encourager les synergies entre les différentes Conventions de Rio, ainsi qu'avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la FAO, et l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable.

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN

- Identifier un mécanisme de prise en compte de l'agriculture familiale et de la sécurité alimentaire dans le cadre de la revue des CPDN, en insistant sur la participation et le renforcement de capacités des agriculteurs et des populations ;
- Affecter une part conséquente du financement de l'adaptation dans le secteur agricole aux activités de soutien à l'agriculture familiale ;
- Impliquer les institutions de recherche et de formation agricole dans la mise en œuvre des CPDN.

Faire en sorte que l'approche genre soit au cœur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Les femmes sont en première ligne des impacts du changement climatique mais également porteuses de solutions. Il est donc essentiel d'ancrer le respect de l'égalité des genres dans l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels si l'on veut formuler des réponses adéquates.

La COP22 doit :

- Reconduire le mandat du groupe de travail sur le genre, accompagné d'un programme de travail ambitieux ;
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation des femmes dans les négociations et viser la parité hommes-femmes ;
- Prendre en compte l'aspect genre dans les critères de sélection, d'analyse et d'évaluation pour les financements climat.

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN

- Poursuivre le plaidoyer, la sensibilisation sur le genre auprès des décideurs à tous les niveaux. Intégrer systématiquement la dimension de genre dans les CPDN et définir des critères sensibles au genre ;
- Renforcer les capacités sur le genre des acteurs qui mettent en œuvre et préparent la révision des CPDN ;
- Intégrer des mécanismes d'autonomisation pour les femmes dans les CPDN.

Renforcer la reconnaissance des droits spécifiques des populations affectées par le changement climatique

L'approche par les droits est indispensable pour une mise en œuvre réussie de l'Accord de Paris : l'action climatique ne peut être efficace si elle ne respecte pas les droits fondamentaux des populations locales et des peuples autochtones.

La COP22 doit :

- Instaurer des mécanismes de suivi et de contrôle du respect des droits humains dans le cadre de la CCNUCC et un mécanisme de plaintes pour le respect des droits humains ;
- Intégrer les protections juridiques dans les thématiques clés dont les financements, l'adaptation, les mécanismes de marchés qui engagent les Etats ;
- Dans l'Agenda de l'Action, établir des critères d'exclusion des projets qui nuisent aux droits sociaux et environnementaux.

Et dans le cadre de la mise en œuvre des CPDN

- Intégrer systématiquement la référence aux droits humains dans les CPDN et la renforcer dans les pays où elle est déjà inscrite ;
- Instaurer une commission de veille sur la mise en application des engagements liés aux droits humains ;
- Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones dans les prises de décision sur le climat.

Annexe 2. Agenda de l'atelier

Dimanche 8 mai 2016	
Journée restreinte à l'équipe d'ambassadeurs climat	
10H-17H30	Atelier stratégique
JOUR 1 – lundi 9 mai 2016	
Rapporteurs: Charles Baimey et Taty MADOLA	
9H-10H	<p>CEREMONIE D'OUVERTURE (facilitée par Saïd HOUNKPONOU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du RC&D – Coordination - Abderraïm Ksiri, Président AESVT - Hakima EL HAITE, Ministre de l'environnement du Maroc ou son représentant - Driss El Yazami, responsable des relations avec la société civile, comité de pilotage COP22
	<p>INTRODUCTION</p> <p>Présentation du déroulé de l'atelier et de la méthode d'animation, Lucile Dufour, RAC</p>
<p>Séquence 1</p> <p>COP21 : quels résultats ?</p> <p>Facilitée par Krystel DOSSOU et Colette BENOUDJI</p>	
10H - 11H15	<p>PANEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décryptage de l'Accord de Paris – Joseph Yaovi KOGBE, RC&D - Initiatives africaines sur les énergies renouvelables et l'adaptation – Lutz Weischer - Germanwatch - Les INDC africains, quel enjeux et perspectives d'évolution ? – Energie 2050 <p>+ Débat avec la salle et atelier interactif : quels mots clés pour parler de l'accord de Paris ?</p>
11H15-11H45	Pause café
<p>Séquence 2 : De la COP21 à la COP22 : quelles perspectives ?</p> <p>Facilitée par Abdoulaye ISSA et Mama KOITE</p>	
11H-45-12H45	<p>PANEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - En route pour la COP22 : état des lieux des négociations internationales sur le climat – Lucile Dufour, RAC - Les positions du Groupe Afrique sur les grands enjeux de la COP22 (issues de l'AMCEN) Aïssatou Diouf, ENDA Energie <p>+ Débat avec la salle</p>
12H45-14H	Pause déjeuner
<p>Séquence 3</p> <p>2 Ateliers parallèles sur les droits humains et le genre</p>	

14H-17H30	<p>ATELIER Droits humains et climat, facilité par Hindou Oumarou et Sébastien Duyck (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport)</p> <p>PANEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la COP21 - Sebastien Duyck, CIEL - L'importance des droits humains dans le contexte post-COP21 et la mise en œuvre de l'accord – Banka Dossou, AFHON - Dialogue inclusif pour la réforme foncière au Cameroun: leçons et perspectives pour le climat, Joseph Désiré Zebaze, NES Cameroun <p>+ Débat avec la salle</p>
	<p>SOUS-GROUPES</p> <p>Quelles recommandations concrètes pour la COP22 et l'intégration dans les INDC ? Comment intégrer systématiquement l'approche par les droits dans les recommandations du RC&D ?</p>
14H-17H30	<p>ATELIER Genre et Climat, facilité Zenabou Segda, WEP Burkina et Fanny Petitbon, CARE France (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la COP21 – Zénabou Segda, WEP Burkina - CPDN du Bénin et les mesures prises en vue de leur mise en œuvre : focus sur le genre - Bertine ADAMAH, JVE Bénin - Opportunités 2016 : intégrer le genre dans l'action climatique et les négociations – Fanny Petitbon, CARE France <p>+ Débat avec la salle</p>
	<p>SOUS-GROUPES</p> <p>Quelles recommandations concrètes pour la COP22 et les INDC ? Comment intégrer systématiquement l'approche par le genre dans les recommandations du RC&D ?</p>
17H30-18H30	<p>PLENIERE facilitée par Sébastien et Fanny</p> <p>Restitution des échanges + présentation des recommandations proposées (Zenabou)</p> <p>Vote des recommandations clé</p>

<p>JOUR 2 – mardi 10 mai 2015</p> <p>2 Ateliers parallèles sur Agriculture/sécurité alimentaire + Financements</p>	
9H-9H30	Accueil des participants

9H30-11H	<p>Atelier Agriculture et sécurité alimentaire, facilité par Jean Vettraino, Secours catholique France et Ali Bongué d'EDER Niger (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport)</p> <p>PANEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la COP21 – Ali Bongué, EDER Niger - La nouvelle alliance du G8 et son impact sur l'agriculture familiale : cas du Nord de la Côte d'Ivoire – Charles Baimey, JVE Côte d'Ivoire - La renaturation assistée comme pratique d'adaptation – Taty Maniana Madola, JVE RDC - Quels enjeux pour l'usage des terres et des ODD, Jean Vettraino, Secours catholique France - + Débat avec la salle 	<p>Atelier sur Financements, facilité par Maiga Farka, AMADE PELCODE Mali et Armelle Le Comte, Oxfam France (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport)</p> <p>PANEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la COP21 – Maiga Mouhamadou Farka, Amade Pelcode Mali - Investissements et Flux Financiers pour le post-2015 au Maroc - Saddik Mohammed, H&E Maroc - Les engagements financiers et flux Nord/Sud : où en est-on ? - Armelle Le Comte Oxfam France - + Débat avec la salle
	<p>SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC</p>	<p>SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC</p>
11H-11H15	Pause café	
11H15-12H15	<p>SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC</p>	<p>SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC</p>
12H15-12H45	Système de vote	Système de vote
12H45-14H	Pause déjeuner	
14h-14H20	<p>PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées</p>	<p>PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées</p>
14H20-14H40	<p>SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)</p>	<p>SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)</p>
15H40-16H	<p>PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation</p>	<p>PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation</p>
16h00-16h30	Pause café	

16h30-18h	PLENIERE AVEC LES DEUX ATELIERS , facilitée par Armelle et Jean <ul style="list-style-type: none"> - Restitution en plénière des conclusions des ateliers (Ali et Maiga) - Validation collective des recommandations - Approche par les droits (y compris genre et droits humains)
------------------	--

18H30-19H30	LE SOIR – Rencontre avec avec le comité de pilotage de la COP22
--------------------	--

JOUR 3 – mercredi 11 mai 2016 2 Ateliers parallèles sur Energie et Adaptation		
9H-9H30	Accueil des participants	
9H30-11H	Atelier Energie , facilité par Is Deen Akambi, ECOBENIN et Lutz Weischer (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport) PANEL <ul style="list-style-type: none"> - Bilan COP21, Is Deen Akambi ECOBENIN - Processus d'élaboration des CPDN en Afrique de plusieurs pays africains, ENERGIES 2050 France - Quel développement en matière d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire après la COP21, Davy Wohary, AFHON Côte d'Ivoire 	Atelier Adaptation , facilité par Moutari Abdoul Madjid DEMI-E Niger et Emmanuel Seck (l'atelier désigne un ou deux personnes pour prise de notes et rapport) PANEL <ul style="list-style-type: none"> - Bilan COP21, Moutari Madjid DEMI-E Niger - Intégration de l'adaptation dans l'élaboration de la CPDN au Tchad, Colette Benoudji, LEAD Tchad - La petite irrigation villageoise comme mesure d'adaptation aux changements climatiques, Abdoulaye Issa, EDER Niger
	Débat avec la salle	Débat avec la salle
	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC
11H-11H15	Pause café (les groupes de travail continueraient à travailler pendant la pause)	
11H15-12H15	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC	SOUS-GROUPES – QUELLES RECOMMANDATIONS pour la COP22 et les INDC
12H15-12H45	Système de vote	Système de vote
12H45-14H	Pause déjeuner	
14h-14H20	PLENIERE – LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées	PLENIERE - LES RECOMMANDATIONS Présentation des recommandations préférées
14H20-15H40	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET	SOUS-GROUPES – ARGUMENTAIRE ET

	STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)	STRATEGIE Quels arguments mettre en avant pour défendre chaque recommandation (un groupe par type de recommandations ?)
14H40-16H	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation	PLENIERE Restitution des argumentaires proposés pour chaque recommandation
16h00-16h30	Pause café	
16h30-18h	PLENIERE , facilitée par Emmanuel SECK et Ahmed Sekou DIALLO Restitution en plénière des conclusions des ateliers (Moutari et Is Deen) Validation collective des recommandations Intégration de l'approche par les droits (y compris genre et droits humains)	

JOUR 4 – jeudi 12 mai 2016 Préparer l'autonomisation juridique du RC&D Rapporteurs : Stanislas BINELI et Paul BANKA	
Séquence 1 – Définir la stratégie de long terme du RC&D – Facilité par Jean-Philippe Thomas	
9H-09H30	Accueil des participants
09H30-10H30	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation : Evolution et état actuel de la stratégie du RC&D, Joseph Yaovi Kogbe RC&D - Présentation des résultats du sondage autonomisation, Lucile Dufour, RAC - Brainstorming collectif : Analyse SWOT collective - + débat
10h30-10h45	Pause café
10H45-11H45	3 Groupes de travail : Construire des scénarios d'évolution pour le RC&D Objectifs, missions, activités, moyens
11h45-13H	PLENIERE – présentation des 3 scénarios Débat et sélection d'un scénario
13H-14H15	Pause déjeuner
Séquence 2 – Quelle gouvernance pour le RC&D ? – Facilité par Jean-Philippe Thomas	
14H00-15H30	<ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance actuelle du RC&D – Aïssatou Diouf, ENDA Energie - Quelles bonnes pratiques de gouvernance ? Présentation de gouvernance d'autres réseaux (CAN I, PACJA, CAN WA...) - Présentation de contributions/idées intéressantes issues du sondage - Brainstorming : quels grands principes pour la gouvernance du RC&D ?
15H30-15H45	Pause Café
15H45 – 16H45	Groupes de travail : comment atteindre les grands principes identifiés ? Travail sur 3 scénarios (membres, instances de décisions, équipe salariée etc..)

16H45-18H30	PLENIERE – présentation des 3 scénarios Débat et sélection d'un scénario
--------------------	---

JOUR 5 – vendredi 13 mai 2016 Préparer l'autonomisation juridique du RC&D et rencontre avec la société civile marocaine	
Mettre en cohérence la stratégie de long terme et la gouvernance (suite) Facilité par Emmanuel SECK et Abdoulaye ISSA Rapporteurs : Awali OURO-DJERI et Davy COULIBALY	
9H-9H30	Accueil des participants
9H30-11H15	PLENIERE : Approfondissement du scénario pour la stratégie de LT : analyse du contexte/activités/ Missions/objectifs / moyens nécessaires
11H15-11H30	Pause café
11H30-12H15	PLENIERE Articulation entre gouvernance et stratégie de long terme : Modèle de développement/équipe salariée/board/membership en fonction du scénario choisi
12H15-12H45	PLENIERE – conclusion et perspectives
12h45-14H	Pause Déjeuner
Rencontre avec la société civile marocaine Facilitée par Aberrahim KSIRI, AESVT et Joseph KOGBE, RC&D Rapporteurs : Charles Baimey et Ahmed DIMBIO	
14H00-15H15	PANEL - Présentation du RC&D : implication dans les négociations internationales et recommandations pour COP22 - Présentation de l'AMCDD et CMJC : objectifs et mobilisation vers la COP22 - Présentation de la coalition pour la justice climatique – objectifs, feuille de route, relations avec présidence marocaine, sujets clés - Temps de parole/questions
15H15-15H45	Pause café - networking
15H45-17H30	Débats en plénière : Comment capitaliser sur des priorités communes ? Comment se mobiliser ensemble en vue de la COP22 ?
17H30-18H	PLENIERE – Clôture de l'atelier

Annexe 3. Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation	Pays
ABDOU BONGUERRE	Ali	EDER/Taskforce	Niger
ADAMAH	Bertine	JVE	Bénin
AKAMBI	Is Deen Omolere	ECOBENIN/Taskforce	Bénin
ALOUKA	Sena	JVE	Togo
BAIMEY	Aubin Charles	JVE	Côte d'Ivoire
BANKA	Dossou	AFHON	Togo
BENOUDJI	Colette	LEAD	Tchad
BINELI	Stanislas	ADD	Cameroun
CHAKRI	Saïd	AESVT	Maroc
COULIBALY	Davy Wohary	AFHON	Côte d'Ivoire
DEMBELE	Sidiki	ASIC	Mali
DIALLO	Ahmed Sékou	AFAD	Mali
DIMBIO	Ahmed Ali	EVA	Djibouti
DIOUF	Aïssatou	ENDA	Sénégal
DOSSOU	Mahutondji Krystel Rudy	OFEDI	Bénin
DUFOUR	Lucile	RAC	France
DUYCK	Sébastien	CIEL	Suisse
HINDOU	Oumarou Ibrahim	AFPAT/Taskforce	Tchad
HOUNKPONOU	Kolawole Saïd	IDID	Bénin
ISSA	Abdoulaye	EDER	Niger
KOGBE	Yaovi Lowanou	RC&D	Togo
KOITE DOUMBIA	Mama	MUSONET	Mali
KSIRI	Abderrahim	AESVT	Maroc
LE COMTE	Armelle	Oxfam	France
MADOLA	Taty Maniania	JVE	RDC
MAIGA	Mouhamadou Farka	AMADE PELCODE/Taskforce	Mali
MOUTARI	Abdoul Madjidi	DEMI-E/Taskforce	Niger
OURO-DJERI DJOBO	Mohamed-Awali	ASEDI	Togo
PETITBON	Fanny	CARE	France
POUFFARY	Stéphane	Energies 2050	France
SADDIK	Mohammed	H&E	Maroc
SAVANE	Mariama	Guinée Ecologie	Guinée
SECK	Emmanuel	ENDA Energie	Sénégal
SEGDA	Zénabou	WEP/Taskforce	Burkina Faso
SENGA	Enzo De-Saint Exupery Ralph	JVE	Centrafrique
THOMAS	Jean Philippe	Personne ressource	Sénégal
VETTRAINO	Jean	Secours Catholique	France
WEISCHER	Lutz	Germanwatch	Allemagne
YMTSA DIFFO	Leclère	Green Horizon	Cameroun
ZEBAZE	Joseph Désiré	CENAHC	Cameroun
KAMPIMBARE	Nadine	AVOCHACLISD	Burundi
AWOTAR	Rajendranath	MAUDESCO	Ile Maurice